



Le
Folklore
Brabançon

Le
Folklore
Brabançon

JUIN 1966

N° 170

Le Folklore Brabançon

ORGANE DU

Service de Recherches Historiques
et Folklorique de la Province
de Brabant

RUE ST-JEAN, 4 — Tél. 13.07.50.

BRUXELLES

SOMMAIRE

<i>Prospections dans les collections du château-musée de Gaasbeek,</i> par G. Renson et M. Casteels	125
<i>Les Monts : Tumulus ou mottes ?</i> par Jean-Louis Van Belle	165
<i>Quelques industries anciennes du Roman Pays de Brabant,</i> par l'abbé L. Jeandrain, curé de Céroux	185
<i>Quelques remarques sur les « Wellerismi Italiani » ou « comme-dit »,</i> par A. Jacob	225
<i>Bibliographie</i>	231

JUIN

1966

N° 170

PRIX : 35 F.

Le Service de recherches Historiques
et Folkloriques et des Relations Culturelles
et Publiques de la Province de Brabant
publie également une revue en néerlandais

• DE BRABANTSE FOLKLORE •

Au sommaire du n° 170

de juin 1966 :

Ontdekkingstocht in de verzameling kunststukken van
het kasteel-museum van Gaasbeek,
par Dr. G. Renson et Dr. M. Casteels

Bijdragen van de werkgemeenschap van het stedelijk
museum Leuven,
par J. Crab, P.V. Maes et L. Van Buyten.

Prospections dans les collections du château-musée de Gaasbeek

SERIE I

par G. RENSON, docteur en Histoire

et

Marg. CASTEELS, docteur en Histoire de l'Art et Archéologie

Nos connaissances concernant le château de Gaasbeek sont d'intérêt historique et basées sur les études de A. Wouters et F. Vennekens. L'importance du dépôt d'archives est quasi ignorée du public. Il y a pourtant des centaines de documents de valeur inventoriés pour la première fois, d'après les normes scientifiques. Grâce aux soins de l'archiviste Général du Royaume, le Prof. dr. Sabbe, ils seront microfilmés.

Une étude systématique des sources sera certes utile pour l'histoire nationale.

Outre les archives, le château possède de nombreuses œuvres d'art, e.a., des meubles, des sculptures de bois, des tableaux, albâtres, marbres, tapisseries, céramiques, cuivres, étains.

Ces objets ne sont pas d'importance égale, mais méritent pourtant que l'on y consacre une étude plus fouillée.

Bien que Monsieur Lockem, premier conservateur ait fait un premier essai d'identification et que Monsieur Roelants, son successeur ait continué ses initiatives, avec succès, il fallait cependant entamer une étude systématique.

Grâce à la complaisance de plusieurs collaborateurs scientifiques nous sommes parvenus à décrire et identifier une trentaine de pièces.

Nous évitons ici d'étudier tous les détails techniques et donnons seulement un aperçu sommaire; bref un « Status quaestionis hic et nunc ».

Notre but est d'éditer un premier catalogue en un laps de temps de 4 ans concernant 80 objets et par après un second en un espace de 8 ans concernant les meubles.

Ce grand projet témoigne de ce que le Château-musée-archives mérite à juste titre son nom bien que jusqu'à présent l'accent ait été mis sur la dénomination château. Cela démontre que le domaine de l'Etat est bien une institution scientifique qui au surplus offre un décorum pour les réunions internationales et qui progressivement acquiert le caractère d'un Centre Culturel. De ce fait, le conservateur doit non seulement être en première instance le directeur de ce domaine de l'Etat, mais aussi le « manager » qui s'efforce d'augmenter le nombre des visiteurs, donne au château un rayonnement mondain, mais élabore en même temps un travail historique et artistique et qui « last but not least » est un fonctionnaire culturel qui organise via des organisations culturelles du Payottenland, des concerts, des expositions d'art plastiques et des représentations théâtrales.

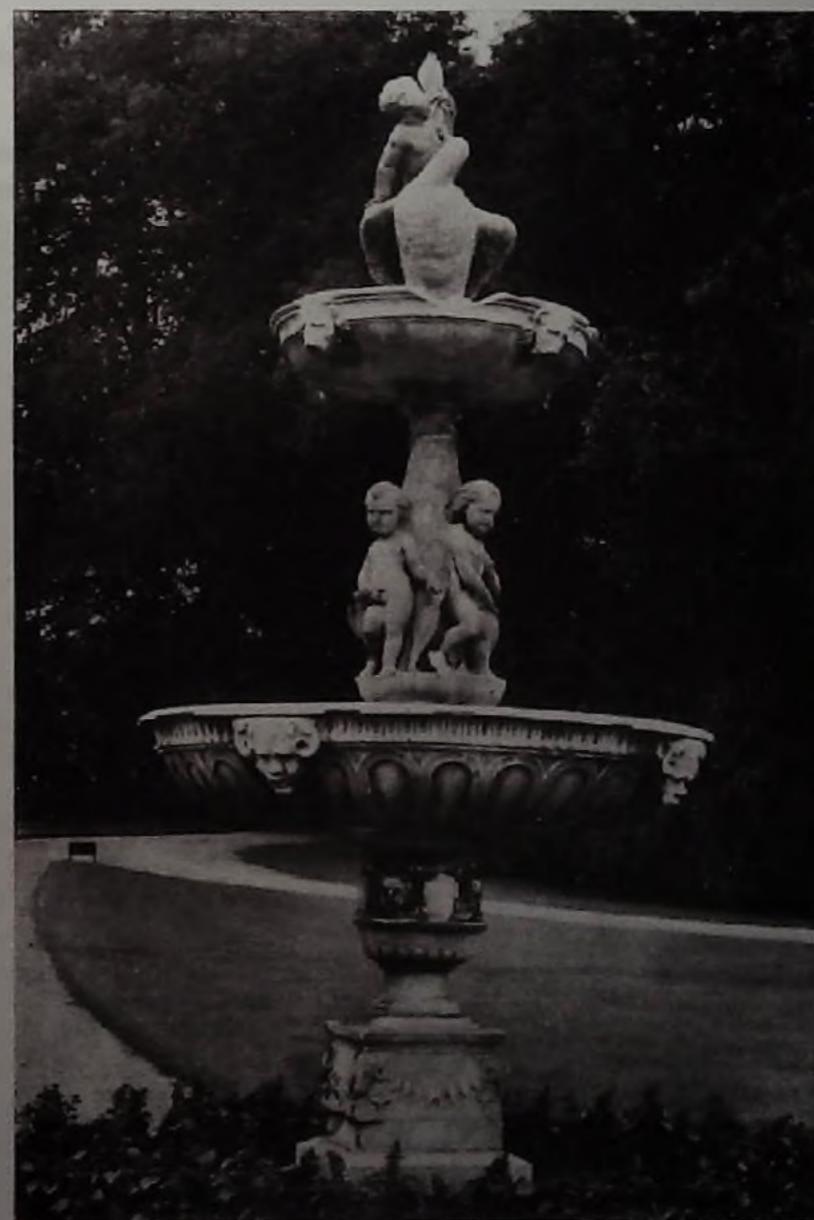
Présente étude met à jour un de ces multiples aspects.

Relevons ici quelques unes de nos diverses annotations susceptibles d'intéresser le lecteur.

1) premièrement, la fontaine, érigée récemment sur l'esplanade c'est-à-dire à l'emplacement qu'elle occupait en 1850.

P. Saintenoy, qui puise ses sources des archives de Lille (reg. 2951, fol. 856 r., Inv. som. VI, p. 122) écrit ce qui suit : « En 1633,

» les grottes s'enrichirent encore de bassins, figures et autres pièces de fontaines en marbre blanc reposans au chasteau de



La Fontaine (XVII^e siècle)

(Photo M. DUERINCKX, Rulsbroek)

« Gaesbecke, ce qui coûta 200 livres de l'Archiduchesse ». (1) Est-ce à dire qu'il y avait des relations entre les artistes de la Cour de Bruxelles et ceux travaillant au château de Gaasbeek ?

Parmi les œuvres citées, figure peut-être cette fontaine.

Elle est conçue dans le genre de l'œuvre de Jérôme Duquesnoy le Vieux.

Une base cubique de dimension réduite, décorée aux coins de têtes de bœufs (boucrania), motifs italiens, une sorte de vase, formé à la base de motifs d'oves et dans la partie la plus large orné de têtes d'enfants (gargouilles) supporte une vaste coupe ornée de mascarons avec des cornes et décors d'acanthes, faisant également fonction de gargouilles. Au milieu du second bassin se dresse une colonne légèrement galbée, dont le chapiteau est décoré de coquilles. Quatre putti du même âge, bambins nus, sont adossés à la colonne, se rapprochant de ceux de la fontaine renommée du manneken-pis, d'un decennium plus jeune (1619), issu probablement du même atelier.

Conçu dans un plan frontal - tel le putto de la rue du Chêne - chaque cupido tient ici un bouclier en main (avec les écus de Brabant) et de l'autre il fait le geste traditionnel. Ils ont l'aspect de petits athlètes, dont les muscles sont modelés avec souplesse : un cou court, un visage arrondi, des joues pendantes et un menton accentué.

La colonne soutient à son tour une coupe dont le diamètre comprend la moitié de la précédente. Elle est ornée de lions à la crinière abondante; de la gueule l'eau jaillit dans le bassin. Un cinquième bambin en marbre couronne la fontaine; à cheval sur un cygne, il s'appuie d'une part sur la bête et prend de l'autre main le cou.

Le mouvement giratoire est réussi. Toute la construction témoigne de goût et de proportion; il existe une subordination entre les différents éléments architecturaux; la structure, le schéma est

(1) P. SAINTENOY, Les Arts et les artistes à la Cour de Bruxelles (Leur rôle dans la construction du château ducal de Brabant sur le Coudeberg de 1120 à 1400 et dans la formation du parc de Bruxelles), en Mém. de l'Acad. royale de Belgique, Cl. Beaux-Arts, coll. in 4°, 2e série, t. IV, fasc. 3, Bruxelles 1932, p. 109.

de la renaissance. La partie sculpturale-figurative porte la facture de l'esprit baroque plus mouvementé de la première moitié du XVII^e siècle. L'ensemble dut être impressionnant dans l'entourage pittoresque du parc ducal.

Quelques questions cependant restent insolubles à l'historien de l'art : quel est l'artiste qui a conçu le projet de la fontaine ?



Détail de la tapisserie tournaise (XV^e siècle) :
« Le Jugement »

(A.G.L. Bruxelles)



La Nuit des Noces (tapisserie bruxelloise du XVI^e siècle)

(A.C.L. Bruxelles)

Est-ce le sculpteur lui-même ou l'architecte dirigeant les travaux hydrauliques ... ? Une enquête systématique s'impose ...

Dans la chronologie de l'œuvre du maître, la fontaine représente un stade avancé : la souplesse, le dynamisme latent dans le nu et le modelé en ronde-bosse en sont des témoignages.

2) Les quatre tapisseries gothiques de Tournai (fin XV^e siècle) (2) sont empruntées au roman de chevalerie et proviennent probablement de la manufacture d'Arnold Poissonnier. A sa mort il en existait deux suites; l'histoire de Carrabarra dite des Egyptiens (ce dernier terme devant être compris dans le sens de « gijpoyes » ou « gitanes » c'est-à-dire de bohémiens ou romanichels), dont l'une comprend une série de dix-sept tapisseries; l'autre, quatorze pièces et encore trois tapisseries séparées. Antoine Ferret en conçut les projets. A Gaasbeek, nous avons la série la plus importante. Quatre tapisseries donnant respectivement les scènes de Kermesse, la vente des Enfants (chambre gothique), un campement égyptien (salle de la bretèche) et une scène de Jugement (salle de la grande verrière).

« Les scènes de Kermesses » se décrivent comme suit : « en haut, auprès d'une chapelle, on voit deux échoppes où se vendent des bourses, des jeux et des jouets, des instruments de musique, des miroirs, des anneaux, des perles enfilées et des grelots ...

Parmi les personnages entourant l'échoppe de gauche, on distingue un homme donnant une poupée à un enfant tenu par une « égyptienne ».

Au premier plan, un groupe d'égyptiens : un musicien, coiffé d'un turban, joueur de flûte; un jeune homme à peau basanée battant de la grosse caisse; une jeune fille, pieds nus, agitant un grelot dans chaque main.

(2) E. SOIL, Les tapisseries de Tournai, Tournai, 1882, p. 281. « Les scènes de Kermesse » : h. 3,45 m x l. 4,00 m ; « La Vente des Enfants » : h. 3,30 x l. 2,70 m ; « le Retour de la chasse » : h. 3,45 m x l. 3,20 m ; « une scène de Jugement » : h. 3,45 m x l. 4,00 m.

« Les Scènes de Kermesse » figurait à l'exposition « l'Art et la Cité », 1963, n° 213 du catalogue.

Des couples élégants se promènent, venus du château qu'on voit tout en haut, à l'arrière plan. Un enfant « égyptien » cherche à enlever la bourse d'un personnage qui donne le bras à une dame dont les deux mains tiennent un tout petit chien; plus haut, une dame, accompagnée aussi de son cavalier, se penche vers un enfant « égyptien » tendant la main pour mendier.

La pièce de droite fait allusion à des **Ventes d'enfants**.

Une « égyptienne », à gauche, vient de remettre un petit enfant à un homme, qui le tient dans un pli de son manteau.

D'autres « égyptiennes » tiennent aussi des petits enfants et discutent avec divers personnages. L'une d'elles est à cheval avec deux enfants.

Au premier plan, un jeune enfant mange sa bouillie; un autre, plus petit, est sur les genoux d'une « égyptienne » devant un feu de bûches.

Tout en haut, on voit trois tentes dans l'une desquelles se trouvent deux « égyptiennes ».

Un Campement égyptien :

Cette pièce représente, au premier plan, un **Campement égyptien**.

Un homme, coiffé d'un turban, vient de tuer un porc dont le sang jaillit dans une poêle tenue par une « égyptienne ».

L'angle de gauche est occupé par plusieurs « égyptiennes » : l'une est étendue sur un matelas, un petit enfant à son côté, une autre lui tend de la bouillie; deux autres encore sont occupées à baigner un enfant.

La partie supérieure représente peut-être un **Retour de chasse**.

On voit un couple élégant, des chevaux, un chien et, tout au fond, une biche qui court.

Le jugement :

Cette pièce semble représenter une **scène de Jugement**.

Au premier plan, un personnage tenant une verge paraît vouloir trancher un litige entre un homme debout qui lui parle avec véhémence et une femme qui s'agenouille devant lui et qui est accompagnée d'un jeune garçon.

Ce groupe est entouré de nombreux personnages qui, pour la majorité sont des « égyptiens » et des « égyptiennes ».

En haut, un cheval portant des bagages, est monté par deux enfants; à l'un de ceux-ci, un homme coiffé d'un turban offre un fruit. (3)

Dans la chambre des archives pendent trois importantes tapisseries bruxelloises du XVI^e siècle, relatant l'histoire de Tobie. L'une d'elles représente les promesses conjugales de Tobie et de Sara; la seconde, la nuit des Noces; la troisième Gabaël, débiteur du Vieux Tobie, qui vient à Ecbatane afin d'assister aux noces et d'être présent au mariage et accueilli par Ragaël.

Les cartons ont été vraisemblablement dessinés par Pierre Coecke d'Aalst, qui conçut également les tentures de l'histoire de St. Paul, de celle de Josué et des sept péchés capitaux. Les tapisseries en question portent la marque d'un lissier bruxellois non identifié. (4) Sans doute, cette tapisserie comportait-elle à l'origine huit pièces, comme celle de la cathédrale de Tarragone (Espagne). Il existait également au château de Crevin (Haute-Savoie) une troisième édition comportant cinq pièces aujourd'hui dispersées. (5)

(3) D'après les notes de Mme Crick-Kuntziger.

(4) J. DUVERGER, Bijdragen tot de Inventaris van Vlaamse tapijten in Franse verzamelingen en Artes Textiles, IV, 1957-1958, Genl, p. 13-14. D'après cet auteur, Lucas van Nevels, peintre bruxellois aurait fait les cartons.

(5) Cfr. Pedro Batlle HUGUET, les Tapices de la Catedral Primada de Tarragona (Publicaciones del Sindicato de Iniciativa de Tarragona, MCMXLV, p. 41-49).

Nous remercions vivement Monsieur J.P. ASSELBERGHS, docteur en Histoire de l'Art et Archéologie pour les renseignements concernant ces tapisseries. Ces 3 tapisseries furent achetées à la vente Baldairoux, n° 2, 4, 5 du catalogue, mai 1890 (cfr. J. Van Cromphout et F. Vannakens, Le Château de Gaesbeek, Hekelgem 1939, p. 63).

La tapisserie « Les promesses conjugales » figurait à l'exposition organisée par la Fédération touristique du Brabant à Bruxelles en 1964.

3) **La Tapisserie**, dont l'iconographie est moins facile à établir est certainement celle des **cinquantes personnages** de l'atelier bruxellois du début du XVI^e siècle (h. 3,45 m x l. 6,40 m.). Elle représenterait l'histoire de la naissance d'Erichthonios, roi légendaire d'Athènes; tissée de laine et de soie, elle date de 1515-1520.



Détail de la tapisserie dite des 50 personnages (Bruxelles XVI^e s.)

(A.C.L. Bruxelles)

La composition, encadrée d'une étroite bordure florale et divisée en trois compartiments par des colonnettes fantaisistes de style hybride - gothique et renaissance - réunit en deux zones superposées, celle du haut un peu en retrait, les épisodes que voici du récit mythologique :

1. Héphaïstos, dieu du feu et des métaux, reçoit dans sa forge, Athéna qui vient lui commander des armes, et il se prend d'amour pour elle (en haut, à gauche).
2. Héphaïstos a rejoint la déesse qui s'était enfuie et il veut l'étreindre, mais Athéna le repousse (en haut, au milieu).
3. De la terre, incidemment fécondée par ce désir d'Héphaïstos pour la déesse vierge vient de naître le petit Erichthonios (en bas, au milieu).
4. Athéna a recueilli l'enfant, et, à l'insu des dieux, elle l'enferme dans un coffre (en bas à gauche).
5. Athéna confie le coffre aux trois filles de Cécrops : Pandrose, Aglaure et Hersé (en bas, à droite).
6. Poussées par la curiosité, les jeunes filles ouvrent le coffre, désobéissance dont elles seront les victimes (en haut, à droite). Fait curieux, dans le coffret, on n'aperçoit pas le serpent, mais un enfant.

4) **Tapisseries de Bruxelles du XVII^e siècle.**

Dans la chambre « Schockaert », il y a deux tapisseries de Bruxelles; chacune de h. 4 m. x l. 6,00 m., représentant la fondation d'Alexandrie et le combat d'Arbelles. Elles étaient tissées par J. Devos (son nom se trouve en bordure avec la marque B-B (Bruxelles-Brabant), d'après le carton du peintre français Lebrun. Les tapisseries de laine et de soie sont de belles compositions et de caractère Rubennien par l'allure, le rythme et le coloris.

5) En ce qui concerne les peintures, le musée possède la. « **La Tour de Babel** », par **Maarten van Valckenboch** (6) ainsi qu'une grisaille de **A. Sallaert**. Une gravure au burin, signée à gauche :

(6) La Tour de Babel, panneau de chêne, dim. 165 x 217 cm., en bas à droite on remarque sur le levier un monogramme : M/VV. Exp. : Bruxelles 1928, n° 340, Bruxelles 1963, n° 228. Bibl. : A. LAES, dans Jaarboek der Kon. Museums voor Schone Kunsten van België, I, 1938, pp. 129-137.



La Fondation d'Alexandrie (Tapisserie bruxelloise du XVII^e siècle)

(A.C.L. Bruxelles)

Ant. SALLAERT delinea vit Pet. DANNOOT sculpsit (7), dont le cabinet des Estampes de Bruxelles possède la moitié de la composition (droite de la grisaille) et celui de Paris (l'autre moitié) (8) a permis à Mlle van der Vennet d'identifier cette pièce (9). Elle re-



Détail de « La Tour de Babel » de Martin van Valckenborch (1542-1604)

(A.C.L. Bruxelles)

(7) Les II thèses sont inscrites en latin sur le socle à l'extrême droite, elles sont intitulées « Theses Physiomatice ex Bellis staticis » et optice.

(8) Nous remercions vivement le conservateur J. LETHEVE de ces précieux renseignements. La gravure en question figure sous la cote A 6 DANNOOT

(9) V. VAN DER VENNET, un portrait de famille d'Antoine Sallaert à la Pinacothèque de Munich dans : Bulletin des Musées Royaux des Beaux-Arts 1960 3-4, pp. 183-184. Ce tableau figura à l'exposition « Le Siècle de Rubens » n° 244 du catalogue et à celle de « l'Art ancien » à Bruxelles en 1910.



A. Salliaert (1590-1657) : Philippe-Eugène de Hornes présente sa thèse doctorale à l'archiduc Léopold-Guillaume.
(A.C.L. Bruxelles)

présente le comte Philippe-Eugène de Hornes, présentant sa thèse doctorale à l'archiduc Léopold-Guillaume. La composition mouvementée, les profils sveltes, la rapidité des gestes, la composition assez accurate et le rythme dans l'ordonnance sont considérés en leur ensemble, autant de caractéristiques du style que l'on remarque dans les œuvres signées du peintre.



Lady Frances Cranfield, comtesse de Dorset.

(A.C.L. Bruxelles)

6) Le **portrait de Lady Frances Cranfield**, comtesse de Dorset (école d'Antoine van Dyck - 1599-1641), toile 209 x 120 cm.

Lady Frances, fille de Lionel Cranfield, premier comte de Middlesex, épousa ca. 1638 Richard Sachville, 5^{me} comte de Dorset.

C'est probablement lors du mariage que van Dyck peignit cette merveilleuse toile. Depuis lors elle appartient à la collection du Comte de Sachville de Knole. Des répliques sont conservées au château de Windsor à la collection du Comte de Devonshire et au château de Gaasbeek. La composition de Gaasbeek figura à l'art belge (XVII^e siècle), Bruxelles, 1910.

7) Le **portrait d'Éléonore d'Autriche** (bois : 74,5 cm. x 58,5 cm.)

Éléonore d'Autriche fut souvent reproduite au XVI^e siècle; les auteurs fréquemment cités sont Joos van Cleef et J. Gossaert de Mabuse (Maubeuge).

La princesse, de trois-quart profil, porte la robe d'apparat. La coiffe « à la gentille dame » chevelure partagée au milieu du front et couvrant les oreilles; un grand décolleté, des manches bouffantes et à crevées y ajoutent une note décorative.

Dans la droite, elle tient une pomme : emblème de la sagesse, principale vertu de la Reine; l'autre main est posée sur la table. Des bijoux royaux échèvent la toilette. Le modèle représenté baigne dans une atmosphère de lumière, d'air et d'espace. Nous avons ici une composition non seulement linéaire mais aussi picturale, caractéristiques des portraits de l'époque, classique dans l'ordonnance et triangulaire dans la composition; une composition en largeur.

D'après l'éminent critique d'art Friedländer, il y aurait huit portraits d'Éléonore peints par Joos van Cleef, l'artiste attiré à la Cour de François I, seconde épouse d'Éléonore.

A l'exposition organisée par la ville de Gand (1955) figurait un portrait en tondo, provenant du « Koninklijk Huisarchief » de la Haye. (10)

(10) Charles Quint et son temps, exposition organisée par la Ville de Gand, avec le concours du Ministère de l'Instruction publique de Belgique - 1955, cat. n° 21.

Il a une analogie étroite avec le portrait de Gaasbeek, en ce qui concerne les bijoux, la coiffure et le modelé des mains.

Le portrait d'Éléonore du Musée historique de Vienne (11) par contre représente une parure plus jeune et est différent de l'exemplaire de Gaasbeek. Bien que celui du Domaine de l'État ait été attribué à Gossaert, nous sommes enclins à reconnaître la facture de Joos van Cleve. Les mains pourraient être d'un autre maître.



Portrait d'Éléonore d'Autriche.

(A.C.L. Bruxelles)

(11) Le Portrait dans les Pays-Bas - musée communal de Bruges, Bruxelles 1953, cat. n° 25

Ce tableau est acheté à la Vente Hamilton, le 17 juin 1882, à Londres.

B) **Le Retable du XVI^e siècle** (haut. env. 1,15 m. x l. 1,75 m.).

Plusieurs historiens de l'Art, H. Rousseau, J. de Borchgrave d'Altena, A. Jansen, e.a., ont consacré des articles fouillés aux retables ou tables d'autels des Pays-Bas méridionaux. Les principaux centres chez nous sont Bruxelles (principalement au XV^e siècle, avec la marque sur le cadre « BRUESEL ») et Anvers (au XVI^e siècle avec la marque « la main brûlée » au bord de la partie sculptée).

A Bruxelles, on donna le choix au thème de la vie de la Vierge, tandis qu'à Anvers on représentait des scènes de la Passion.

Commentons, datons le triptique en question. Essayons davantage d'établir les caractéristiques de style. Le Retable des collections de Gaasbeek est une œuvre anversoise et non une pièce bruxelloise, comme il a été souvent signalé.

La forme extérieure, le grand format, les panneaux en accolade, le thème « scène de Passion » dans la partie peinte aussi bien que dans la partie sculptée témoignent de l'origine anversoise de cette pièce.

Le retable a probablement été fait aux environs du premier quart du XVI^e siècle (1520-1530).

A cette époque, il y a de l'intensité dans l'expression; les gestes sont plus théâtraux et souvent plus extravagants; bref le maniérisme est en vogue; si les personnages divins et les saints sont rendus avec plus de déférence, les autres personnages par contre sont plus individuels. On retrouve des réminiscences tardives de l'art de Roger van der Weyden dans le groupe du Christ.

Que dire des volets ? J. de Borchgrave d'Altena écrit sous la reproduction du retable de Vasterlövsta : « travail anversois,

vers 1525. Peintures pareilles à celles du retable de Gaasbeek ».
(12)



Portrait de Spouck de Liukema (XVI^e siècle)

(A.C.L. Bruxelles)

[12] J. de BORCHGRAVE d'ALTENA, Les retables brabançons conservés en Suède, Brussel, 1958, p. 70.
J. Van Cromphout en F. Vennekens, o.c., p. 84.
Ce retable provient de la collection Spitzer, n° 764.
On retrouve dans l'étude de J. Van Cromphout la provenance de la plupart des œuvres d'art.

Il y a une similitude entre les personnages dans l'espace ou par rapport au paysage dans les deux œuvres en question. Les grisailles ont un caractère maniéré et sont de date postérieure. L'ange et la Vierge ont une attitude passive au-dessus des pilastres sculptés du panneau central.

9) Portraits de Scelto (bois 98 cm x 86 cm) de Liaukama et Sjouck de Martena (bois 97 cm x 83,5 cm).

Scelto de Liaukama était bailli de Benadeel, issu d'une famille frisonne renommée. Veuf en 1538, il épousa en seconde nocce Sjouck de Martena. Les deux panneaux étaient vraisemblablement réunis en un dyptique et portent la date « 1546 ».

La représentation du personnage en buste, placé devant une arcade, d'où l'on aperçoit un paysage montagneux était de rigueur chez nos maîtres des Pays-Bas du Nord au XVI^e siècle. Citons à titre d'exemple : Thierry Jacobs, Jacob Claesz, Cornelis Teunissen. Cependant d'après le Dr A. Wassenbergh, spécialiste en la matière, aucuns des artistes précités seraient l'auteur du dyptique, mais bien Adrien Van Cronenburg, artiste frison du XVI^e siècle. Ces deux panneaux furent acquis à la Vente Spitzer en 1893.

10) Le Gentilhomme à l'œillet (bois 55 cm x 41 cm).

Le château de Pommerfelden en Bavière possède un portrait de Nicolas de Neufchatel (1527-1590) fort analogue à celui de Gaasbeek. Le gentilhomme à l'œillet n'est pas de facture fort habile, bien moins peint, de sorte que l'attribution à Nicolas est moins admissible. Originaire de Mons, il quitte son pays, suite aux difficultés religieuses et se fixa à Nurenberg en 1561. Dans cette ville il eut comme élèves : le wallon Nicolas Juvenel, l'allemand Hans Hoffmann, e.a. Il est probable que l'œuvre de Gaasbeek est un travail d'atelier. Il porte la date 1573 (13).

(13) Nous remercions Mlle VAN DER VENNET, ainsi que feu Monsieur ROELANTS, conservateur honoraire, pour les notes qu'ils nous ont communiquées.



Le Gentilhomme à l'œillet.

[A.G.L. Bruxelles]

11) La montée au Calvaire (bois 96 cm. x 119 cm.)

Le panneau est le même que celui de la composition du musée de Budapest, reconnu comme étant une copie de l'original de Jean van Eyck (œuvre disparue).

Les personnages et le paysage offrent une similitude avec les miniatures du bréviaire de Turin attribuées à Jean van Eyck. Il existe une grande analogie entre la composition de Gaasbeek et de Budapest et les deux panneaux de l'ermitage de Leningrad; ces derniers faisaient parties du triptique; le modèle disparu des deux œuvres Budapest-Gaasbeek formait le panneau central.

Le musée de Brunswijk possède un dessin du XV^e siècle de Jean van Eyck représentant les mêmes cavaliers. D'après l'œuvre de Budapest ce seraient le roi Sigismond de Hongrie, venant aux Pays-Bas en 1416, le grand Palatin Philippe Ozara (Hongrois) et Jean sans pitié, prince-évêque de Liège. La version de Budapest est attribuée au maître de Ste Elisabeth, qui œuvra à Utrecht ca 1500. Le panneau de Gaasbeek sans être de la même main est probablement issu d'un même milieu artistique. (14)

12) Les SS. Augustins et Louis de Toulouse
(bois 109 x 41,5 cm.).

Ces saints personnages vêtus de riches brocarts sur fond or sont caractéristiques de l'école Vénétienne du XV^e siècle. Ils firent probablement partie de grands polyptiques groupant des Saints particulièrement vénérés à Venise et environs.

Le saint barbu est St Augustin. Le jeune évêque, la couronne royale aux pieds est St Louis de Toulouse. Fils de Charles II, roi de Naples et de Sicile, il abdiqua pour entrer chez les franciscains. Il mourut âgé de 24 ans. Les lls décorant les brocarts font songer à l'origine française du Saint.

Le style de ces personnages est apparenté à celui des deux panneaux de Michele GIAMBONO du musée de Padoue. De là la déduction d'attribuer ces 2 panneaux au même artiste.

(14) G. D. KERN, Die verschollene Kreuztragung des Hubert oder Jean Van Eyck, Berlin, 1927, 4^e p. 21
D'après les notes de Mlle VAN DER VENNET



Saint Augustin

(A.C.L. Bruxelles)

L'élégance de la ligne, le doux tracé du coloris et la finesse du sentiment que l'on voit sur les panneaux sont les caractéristiques du peintre vénétien GIAMBONO. Les deux panneaux furent acquis il y a quelques années. Ils subirent un nouveau traitement à l'Institut royal du Patrimoine artistique de Bruxelles.



Portrait de l'Infante Isabelle

(A.C.L. Bruxelles)

13) **Portrait de l'Archiduchesse Isabelle, Claire, Eugénie** (toile 226 x 135 cm.).

Sanchez Coello (1515-1590) fut l'artiste attiré à la Cour de la jeune Infante (Espagne). Otto Venius, François Pourbus, le jeune, P.P. Rubens et Antoine van Dijck firent le portrait de l'archiduchesse pendant son séjour aux Pays-Bas. D'après Mlle Van der Vennet Sanchez Coello n'aurait pas peint la composition de Gaasbeek mais le portrait avait beaucoup de similitude, tant par l'âge du modèle, l'attitude que par le costume et le décor avec celui de Rubens, peint en 1616, à présent dans la collection J. Weitzner à New-York. La carnation forme contraste avec le relief minutieux du brocart. Tout ceci fait songer au copiste espagnol. Auparavant la toile ornait le cabinet de travail des seigneurs de Gaasbeek à l'hôtel de Ville de Bruxelles.

Dans la chambre de l'Infante il y a aussi le portrait de Catherine Michèle. Cette princesse n'a jamais porté le costume du XVII^e siècle, puisqu'elle mourut en 1597 et les traits du visage ne s'apparentent guère aux multiples portraits faits par Sanchez Coello. N'est-ce pas Isabelle de Bourbon, fille d'Henri IV et Marie de Médici et première femme du Roi Philippe IV d'Espagne ? (15).

14) **Miniatures : la Cour Céleste** (h. 25,3 cm x l. 25,5 cm).

Dans la chambre de la Grande verrière, nous voyons une fort belle miniature. L'initiale « C » contient la représentation de l'Adoration de la Ste Trinité par les Saints. A droite du trône, on voit la Ste Vierge, devant une draperie, entourée de séraphins. A gauche on reconnaît St. Jean-Baptiste suivi de patriarches dont le premier est probablement Moïse. Dans la rangée supérieure des Saints, on reconnaît de gauche à droite : St. Jean l'Évangéliste, deux saints « combattants » dont celui vêtu de bleu serait St Michel, St. Paul, St. André et St. Pierre. Dans la partie inférieure on reconnaît les saintes martyres (la palme en mains) Ste Marthe, Ste Barbe et Ste Marguerite.

Il est probable que cette miniature est un découpage du « Livre d'heure », où elle aurait illustré le texte de la Messe de la Tous-

(15) Le tableau représentant Isabelle de Bourbon (?) figurait à l'exposition du diamant à Anvers, 1965, n° 18 du catalogue.



La Cour céleste

(Photo : M. DUERINCKX, Rulsbroek)

saint. Où faut-il chercher l'origine dans la Légende dorée ou bien le Bréviaire ?

Les lettres que l'on remarque dans les écoinçons sont « L » et « A ». Le « L » est couronné. Il n'y a pas de doute : ce sont les initiales de Louis XII, roi de France et sa femme Anne de Bretagne. Leur mariage avait lieu le 7 janvier 1499, Anne mourut en 1514. Le manuscrit a donc été illustré entre ces deux dates.

Le style de la miniature est fortement inspiré par l'art de Jean Bourdichon dont l'influence atteignit non seulement les ateliers de la Loire, mais aussi ceux de Rouen. En tous les cas, elle représente beaucoup de ressemblance avec trois miniatures, dé-

coupées d'un antilonarium et appartenant à la collection Robert Lehman à New-York. Nous pouvons conclure que cette miniature provient d'un atelier de Rouen, qui était sous l'influence de Jean Bourdichon et qui date du début du XVI^e siècle. (16)

15] La Ste Barbe assise dans le jardin, miniature sur parchemin.

La miniature semble être une copie fidèle d'un folio représentant la Ste Barbe du bréviaire Grimani. On y retrouve tous les détails du décor, la même architecture, la même montagne qui se dessine à l'horizon face à la même scène de la décapitation devant un groupe de spectateurs. La pose des mains est la même dans les deux miniatures.

On retrouve une perspective identique, disposée quasi de la même façon, dans deux panneaux peints, qui sont des variantes de la Vierge entourée de saintes (Hugo van der Goes) qui nous sont connues par une copie (Richmond, Virginia). (17)

Une autre ressemblance dans la composition entre le panneau peint et les variantes de l'œuvre citée : notamment le tableau du maître d'Evora de Lissabon, celui du maître « Virgo inter Virgines » à Amsterdam, la miniature de Gaasbeek et le bréviaire Grimani : c'est la séparation de l'avant-plan verdoyant où les personnages sont assis de façon à ce qu'ils soient séparés du fond de l'horizon.

La représentation de la sainte semble être du style van der Goes; l'autre partie de la figuration fait songer au maître de Marie de Bourgogne.

(16) CH. STERLING, Catalogue de l'exposition de la collection Lehman, musée de l'Orangerie, 1957, n° 170.

Ces renseignements nous ont été communiqués par le Prof. dr STERLING, conservateur des Musées Nationaux de la France, professeur à l'Université de New-York, grâce à l'intermédiaire du Conservateur F. BAUDOIN. La dernière marquise avait-elle une prédilection pour Louis XII et Anne de Bretagne ? La fontaine de la cour intérieure, érigée d'après celle de Tours porte les armoiries de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

(17) Fr. WINKLER, Das werk der Hugo van der Goes. Berlin 1864, p. 177.



Ste Barbe assise dans le jardin

(A.C.L. Bruxelles)

La scène de la décapitation de l'arrière plan est empruntée à la miniature du livre d'heure de Madrid (bibliothèque nationale, nrs vit. 25-5, f° 48), où les scènes de la légende de Ste Barbe sont représentées d'une façon éclatante. (18)

La miniature semble être une réplique moins savante que celle du Bréviaire de Grimani. Des détails plus précis sont à ce point de vue significatifs. La perspective des escaliers du perron par exemple est moins réussie et la même chose peut se dire pour le reste des architectures et certes pour la tour de droite qui est plus massive.

L'œuvre elle-même, a vu le jour lors des deux premières décades du XVI^e siècle et est de la main d'un artiste du groupe de miniaturistes « Gand-Bruges ». (19)

16) Les albâtres de Nottingham (42 x 26,5 cm) se trouvant au château sont du XV^e siècle. Attardons nous par exemple à la Flagellation. Le Christ en linceul est attaché à la colonne. Deux soldats, à courte-pointes avec courroies pendantes, soulèvent les cordes pour flageller le Christ, tandis que les deux autres debout, au même plan que le Christ attendent leur tour. Les personnages sont assez rigides. A l'avant-plan, on peut lire « exe » probablement « ecce ». (20)

A la période de décadence des albâtres de Nottingham, correspond la vogue des albâtres de Malines.

(18) O. PACTH, *The Master of Mary of Burgundy*, London, 1947, p. 117

(19) Les notes concernant cette miniature ont été rédigées par le Dr. A. DE SCHRIJVER, Conservateur du Musée de la Biloque à Gand, qui espère bientôt pouvoir donner des identifications plus précises.

(20) cit. D. BOUVY, *Beeldhouwkunst - Aartsbisschoppelijk museum Utrecht*, 1961.

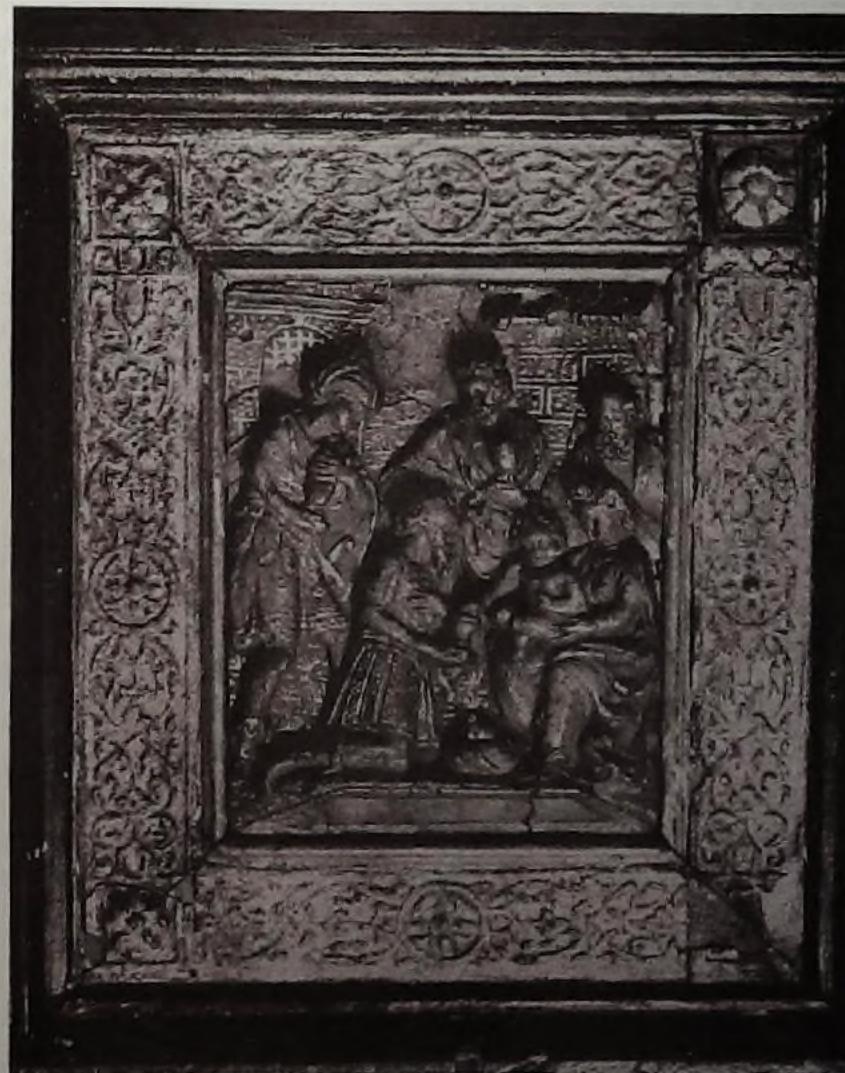
A. GARDNES, *English mediaeval sculpture*, Cambridge, 1951.
Lawrence STONE, *sculpture in Britain, The Middle Ages*, 1955



Le Flagellaton du Christ. Atelier de Nottingham (XV^e siècle)

(A.C.L. Bruxelles)

17) Les albâtres malinois (fin XVI^e et début du XVII^e siècle).



Un des albâtres malinois (fin du XVI^e - début du XVII^e siècle)

(Photo M. DUERINCKX, Ruisbroek)

Parmi les nombreux albâtres malinois, il y en a certes un qui a conservé son aspect primitif; il porte sur le socle le monogramme en relief : « J.d.H. ». Il a les dimensions classiques conformes à des productions artistiques analogues (9 x 12 cm. sans cadres, 19 x 22 cm. avec cadre) et est orné de mauresques. Nous avons été à même de l'identifier.

D'après les initiales citées, l'albâtre en question serait de Jaspar de Hemeleer ou Hemelaer, artiste malinois, chez qui d'après CONINCKX (Le livre des apprentis de la gilde St Luc à Malines, 1963, p. 49) plusieurs tailleurs d'albâtres firent leur apprentissage, e.a., Carels Hendrik, le 7 avril 1919, Suelens, le 9 septembre 1632, puis un Rombout, tailleur d'albâtre et Jean van Doorne.



Détail de l'albâtre malinois - Le monogramme J.D.H.

(Photo : M. DUERINCKX, Rulsbroek)

G. Van Doorslaer (L'Enseignement de l'Exposition de l'art ancien de Malines en 1912, Antwerpen 1912, p. 73) cite à l'actif de de Hemeleer encore d'autres albâtres (n° 1319, 1320, 1321). Les musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles possèdent du même maître : un albâtre avec les scènes de la Passion (monogramme : J.d.H.). Le relief de Gaasbeek représente l'Adoration des Mages. La sculpture en bas-reliefs est rehaussée de dorures; on y repère de petites étoiles et pointillés, propre à cet art industriel. Les trois personnages divins à droite, les royaux, à gauche. Comme caractéristiques de style, on remarque un certain maniérisme dans les statues démesurées, de longs membres et de petites têtes; l'arrière-plan est relativement sobre.

18) J. Mone : l'empereur Charles-Quint et son épouse Isabelle de Portugal (albâtre 37 cm. x 29 cm.).

L'albâtre porte la date « 1526 » et est jusqu'ici attribué au grand sculpteur Jean Monet ou Jean Mone, s'appuyant, sur le fait que le maître était cette année même présent à Séville aux noces impériales et y tailla l'albâtre, partant du texte de 1639 où il est dit que Monet était au service de l'Empereur d'Espagne.

D'après le Prof. dr. J. Duverger, e.a. le travail n'est pas de grande envergure et la date « 1526 » se rattache à l'année du mariage et non à l'œuvre même. (21) Disons immédiatement que c'est une piètre argumentation. Le travail représente bien les caractéristiques du maître.

19) Les « pleurants » du château de Gaasbeek.

Quoique ces « pleurants », qui se trouvent dans la salle des chevaliers n'ont pas l'importance de ceux d'Amsterdam, datent du XIX siècle et sont de la main de Johan Petermann de Leipzig, la question que voici se pose : de quels modèles s'est-on inspiré ? Pourquoi les unes sont-elles datées et les autres pas ? Pourquoi a-t-il incrusté le nom spécial de Michelle de France, au dos d'une des statuettes ?

(21) J. DUVERGER, J. ONGHENA et P.R. VAN DAALEN, Nieuwe gegevens aangaande XVI eeuwse beeldhouwers in Brabant en Vlaanderen, dans : Mededelingen van de Kon. Vlaamse Academie voor Wetensch., Litt. en Sch. Kunsten van België, kl. der Sch. Kunsten, jg. XV, n° 3, Bruxelles, 1963, p. 12.

La bibliographie concernant ce sujet est fort vaste. Signalons e a., quelques auteurs : S. Collon-Gevaert, M. Devigne, J. Duverger, R. Gavelle, Martin Konrad, J. Leeuwenberg, C.M.A.A. Lindemans, Nagler, A. Pinchart, A. Scufflaire, J. Six, J. Squilbeek, R. van Lüttervelt, e.a.



L'empereur Charles V et Isabella de Portugal

(A.C.L. Bruxelles)

Les dix statuettes de bronze qui se trouvent à Amsterdam depuis 1681 dans le « Rijksmuseum » et qui représentent les « plorants » font certainement parties d'un mausolée.

A Lille, on érigea en 1455 un tombeau en l'honneur de Louis de Mâle, Marguerite de Brabant et leur fille Marguerite de Flandres, sur la commande de Philippe le Bon. C'était Jacques de Gerines qui l'ornait de vingt-quatre statuettes des descendants de la maison de Bourgogne. Jacques de Gerines était un fondateur de l'art bruxellois réputé, mort en 1463 ou 1464, qui appartenait à l'ancienne génération de Renier van Thienen. En 1458 Philippe le Bon fit faire à Guillaume I de Brabant (fils d'Antoine de Brabant) par même Jacques de Gerines et Roger van der Weyden auquel incombait la polychromie, un mausolée.

Le tombeau de Jeanne de Brabant fut abîmé en 1695 lors des bombardements de Bruxelles. Il est probable que les « plorants » à quelques exceptions près sont des répliques de ceux du tombeau de Louis de Mâle qui fut érigé aux frais de sa fille, Marie de Bourgogne à l'abbaye de St Michel à Anvers en 1476 et détruit à la Réforme. (22)

J. Leeuwenberg écrivit également en 1954 que les « plorants » provenaient du mausolée d'Isabelle. Il s'appuya surtout sur les données relatées dans le « Ducum Brabantiae chronica par Hadrien Barlandus », et pour lequel J. Baptist Vriendt livrait des gravures d'après les dessins de Succa. Ce dernier était inscrit dans les « Liggeren » de la gilde Anversoise immédiatement après Rubens, en qualité d'Antoni Succa, « scilder », franc-maitre. (23)

Les dessins cités exceptés, il en existe encore d'autres et il est important de les confronter avec ceux-ci.

(22) M. DEVIGNE, Un nouveau document pour servir à l'histoire des statuettes de Jacques de Gerines, en : La Revue d'Art, vol. XXIII, n° 4-5-6, pp. 77-102.
M. KONRAD, Meisterwerken der Skulptur in Flandern und Brabant, Berlin, 1928.

(23) J. LEEUWENBERG, De tien « plorannen » van het Rijksmuseum te Amsterdam, hun herkomst en de voorbeelden waaraan zij zijn ontleend, en Gentse Bijdragen tot Kunstgeschiedenis, t. XIII (1951); p. 27-28.

Citons après 1456 : les dessins « pointes d'argent » de l'école de Jean van Eyck ».

ca 1465 : les miniatures des « Chroniques de Jerusalem abrégées ».

1476 : les bronzes du « Rijksmuseum d'Amsterdam ».

1600 : les estampes de « Brabantse Kroniek de Barlandus ».

1602 : les dessins des « Mémoires » par Antoine de Succa. (24).

ca 1720 : les dessins de la Bibliothèque Municipale de Lille.

1700-1747 : les dessins des collections particulières de Lille.

1731 : les estampes de « Dom Bernardi de Montfaucon : Les Monuments de la Monarchie Française, 5 vol. : Paris 1729-1733.

1790 : les estampes de A.L. Millin : Antiquités Nationales 5 vol. in 4°, Paris VII.

Les dessins du Recueil d'Arras.

20) Reliquaire (h. 0,45 m x l. 0,42 m) XVI^e siècle.

Le buste d'Isabelle la catholique, argent doré est un travail Hispano-flamand exécuté à Saragosse et forme le pendant de celui de Fernand d'Aragon, où la marque est visible, ce qui n'est pas tout-à-fait le cas concernant l'œuvre de Gaasbeek.

Le reliquaire repose sur une base octogonale, ressemblant à celle de Ferdinand (SPITZER, Pl. XIX). Le buste est dans le plan frontal. La figurante porte une sous-robe transparente et une robe damasquinée.

Plusieurs pierres précieuses décorent le buste. (25)

Le musée de Gaasbeek est également riche en sculptures de bois du XV^e, XVI^e siècle, dérivant des écoles flamandes et Italiennes.

(24) L. QUARIE-REYBOURBON, Les mémoires d'Antoine de Succa, recueil de dessins artistiques concernant les Pays-Bas et particulièrement la ville de Lille, Paris 1888.

(25) Fr. SPITZER, Catalogue de sa collection, Paris, 1890-1892, vol. I, in folio, p. 132, pl. XX n° 103

La céramique est surtout Italienne et de la marque de Castel-Durante, Deruta ... etc. De beaux meubles, de l'émail, de l'étain, cuivre et argent font partie de la collection. Plusieurs pièces sont



Isabelle la Catholique - XVI^e siècle

(A.C.L. Bruxelles)

particulièrement intéressantes concernant l'icôno-
graphie. Dans l'étude suivante nous espérons pouvoir en donner plus de pré-
cisions.

Pour ne signaler que deux exemples : considérons « le pla-
teau et aiguière de ou d'après François Briot et le calice ».

21) Le plateau et l'aiguière de ou d'après François BRIOT :

(aiguière : 0,30 m., avec inscription non identifiée dans le goulot
DVK (diamètre du plateau : 0,45 m.).

Sur le plateau d'étain : dans l'ombilic central : la tempérance ;
dans la bordure intérieure : les quatre éléments, notamment la
Terre, le Feu, l'Eau, l'Air; le bord extérieur représente les sept Arts
libéraux. Au revers du plateau se lit : « sculpebat Franciscus Briot »
avec une rose entre chaque mot. Le buste en bas-relief de Briot
est de profil. Les deux pièces datent du XVI^e siècle.

J. Giacomotti écrit ce qui suit : concernant le céramiste B.
Palissy : « enfin, pour ses plats à sujets mythologiques, il emprun-
« fait aux graveurs contemporains ou aux œuvres des maîtres de
« l'école de Fontainebleau, et son atelier a même surmoulé des
« pièces d'orfèvrerie, telles que les grands plats d'étain de Fran-
« çois Briot ». (26)

22) Le Calice.

Le château-musée possède un calice (h. 0,26 m x diam. 0,19
m.) en métal doré reposant sur un pied à 8 lobes. Un des médail-
lons, dans le pied porte l'inscription espagnole : S.T. La Madre
Teresa D.J.H.S. (de Jesus) fundadora las d(e)s calcas », ainsi que
le blason des carmélites déchaussés. (27)

(26) J. GIACOMOTTI, Les arts décoratifs, La Céramique, II, La Faïence en
Europe du Moyen-Age au XVIII^e siècle, Paris, 1934, p. 22.
Un autre travail important est celui de B. DOUROFF et TARDY, Les Etains pa-
risiens, Paris s.d.

(27) A. SANDERUS, Chorographia sacra Brabantiae, t. II, 's Graverhage, 1727,
p. 343

Les thèmes représentés sur le calice sont d'intérêt pour l'ico-
nographie concernant l'Ordre. (28)

Voici la description sommaire de quelques pièces du musée.



Le plateau et l'aiguière de ou d'après Fr. Briot

(A.C.L. Bruxelles)

(28) C. EMOND, L'icôno-graphie carmélitaine dans les Anciens Pays-Bas mé-
ridionaux, 1961, Gembloux, Beaux-Arts, t. XII, nr 5, Mém. Acad. royale de Belg.,
coll. In 8^o, 2^e série.

Le calice est étroitement apparenté, en ce qui concerne la forme et les motifs,
à celui de l'église Ste Catherine à Bruxelles (1610), de provenance montoise.



Le Calice (1810)

Les Monts : Tumulus ou mottes ?

par

Jean-Louis VAN BELLE

Le passé de Braine-le-Château est riche en vestiges archéologiques. Nul n'ignore l'existence du pilori, du château féodal, de la maison du bailli, du moulin banal. Il en est un, qui depuis un siècle déjà, suscite une controverse mais dont l'austère secret reste de nos jours encore im-pénétrable. Les MONTs, ou les MONTs DU CHATEAU (1), puisqu'il s'agit d'eux, s'élèvent au N.O. du pilori, au sommet d'une colline à proximité de la chapelle Sainte-Croix. Ces huttes de formes circulaires ou ovoïde-circulaires, aux dimensions identiques, dominent la région N. du village. Nous sommes au regret de ne pouvoir décrire avec plus de détails leur morphologie : la naissance récente de la « Taille d'Aulme », ainsi que ses objectifs, expliquent cette lacune (2).

Cette description n'est pas encore achevée qu'un problème surgit déjà : faut-il voir deux monts, trois monts ou quatre ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, de telles opinions ont été formulées. J. Tarlier et A. Wauters (3) et C. Stroobant (4) ne signalent l'existence que de deux monts. De Seyn (5) épaulé par la tradition orale en considère trois. J. Kempeneers (6) quatre.

(1) J. Tarlier et A. Wauters, p. 123. Ces auteurs affirment l'existence de la mention « Monts du Chateau » dès 1587.

(2) Nous n'avons pu faute de temps et d'instruments techniques perfectionnés en liser les différentes mesures (diamètre - hauteur - circonférence). Ce travail est un de nos objectifs immédiats.

(3) J. Tarlier et A. Wauters, p. 126.

(4) C. Stroobant, p. 10.

(5) E. De Seyn, p. 179.

(6) J. Kempeneers, p. 44.

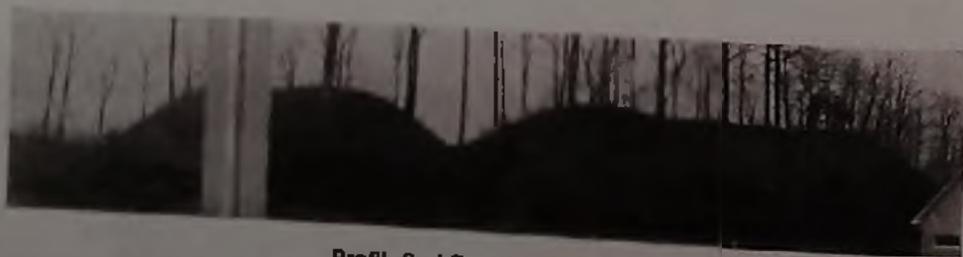
Bien que cet exposé ne constitue qu'un « status quaestionis » il est de notre devoir de prendre position et d'écartier les hypothèses qui, dans l'état actuel de nos connaissances, nous paraissent inacceptables. L'hypothèse des trois monts ne peut se justifier selon nous que dans la mesure où on considère la dépression centrale entre le premier et le deuxième mont, (en réalité située sur le premier mont) comme faisant office de fossé « liminaire » ou délimitatif.

Selon nous cette opinion ne peut être prise en considération en raison de la trop grande différence entre les dimensions de cette dépression centrale et celles du fossé liminaire (7).

Par le rejet de cette conception s'effrite aussi l'hypothèse des quatre monts. D'autant plus que celle-ci considérait les prolongements d'un des monts comme suffisamment différenciés pour admettre l'existence d'un nouveau mont : cela est plus que douteux.

Seule donc l'existence de deux monts peut être, à notre sens, admise.

Quiconque est allé sur place est obligé, semble-t-il, de reconnaître, après observation et réflexion, qu'il y a là œuvre humaine. Ces mounds ne s'intègrent, en effet, en aucun cas dans le cadre topographique environnant.



Profil Sud-Est (Basin du Hain)

Dès lors s'il y a là manifestation de l'activité humaine, une question primordiale s'impose : quelle est la raison d'être de ces collines artificielles ? Il est évident que l'homme n'agit, ne construit une œuvre que s'il est poussé par quelque motif. Comme toute chose, ces collines

(7) Si on regarde et observe la face Sud des Monts, la différenciation issue de la dépression centrale, et apparente (très peu d'ailleurs) sur la face Nord, est ici existante. Le « fossé liminaire » est lui bien visible des deux côtés.

ont dû avoir leur raison d'être. Nous touchons ici au problème essentiel. Ce sont, en effet, les explications destinées à fournir le pourquoi de cette raison d'être, de cette construction qui, par leur différenciation entre elles, sont à l'origine de la controverse relative à ce problème. Le principal résultat de celle-ci fut de rendre plus énigmatique encore ce « mystère » et partant éveiller la curiosité des chercheurs.

Le débat prit naissance, semble-t-il, avec la publication de l'œuvre de C. STROOBANT « Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-Château et Haut Itre » dès 1849. Les premiers à répondre aux affirmations de ce révérend abbé furent J. TALLIER et A. WAUTERS (8).

Depuis lors bon nombre de dépliants, articles de revue, de tourisme, de touring club ont repris à leur compte ces affirmations en les imprégnant de leur cru. Il s'agit désormais de passer en revue ces quelques tentatives de solution.

La première, comme il a été dit, émane de l'abbé STROOBANT. Ce dernier déclare (9) :

« Les deux collines, au nord du château, appelées communément les monts du château, semblent être des tombelles ou monuments funéraires élevés au dessus des sépultures de quelques chefs romains ou gaulois. Il serait désirable qu'on fit des fouilles dans l'intérieur de ces pyramides de nos contrées : elles donneraient sans doute lieu à plus d'une trouvaille archéologique et montreraient avec certitude que Braine-le-Château n'est rien moins qu'un camp retranché où Brennus, chef des Senones, séjourna quelque temps avec ses troupes ».

Cette position peut se résumer en trois points :

- 1) il y aurait deux monts,
- 2) qui seraient des « tombelles ou monuments funéraires de chefs gaulois et romains,
- 3) de l'époque de Brennus (10).

(8) Pour toutes ces références, voir la bibliographie en fin d'article.

(9) C. Stroobant, p. 10.

(10) Le rapprochement entre les tumulus et l'époque de Brennus, s'il n'est pas cité explicitement dans le texte, est, selon nous, évident (cf. le texte de la citation de Stroobant, page précédente).

Cet auteur ne mentionne pas explicitement, par prudence peut être, le terme « tumulus », mais l'expression utilisée n'est qu'un synonyme déguisé.

La *deuxième opinion* fut formulée notamment par DE SEYN, et reprise par les chroniqueurs des folkloriques de tourisme. Elle propose :

« Au N.O. du centre du village existent trois tumulus très élevés qui semblent être des champs de repos où auraient été enterrés des chefs romains ou gaulois, à l'époque où Brennus séjourna avec ses troupes en cette contrée » (11).

Elle se résume aussi en trois affirmations : 1) il y aurait *trois monts*, 2) qui seraient des tumulus, tombeaux de quelques chefs gaulois ou romains, 3) de l'époque de Brennus.



« Les Monts » Vue du Bois des Pochels

(11) E. De Seyn, p. 179.

La *troisième hypothèse*, reprise on ne sait où par J. TALLIER et A. WAUTERS, propose cette solution :

« Les deux collines dites les « monts du Château » ont été signalées comme d'anciens tumulus, élevés en commémoration d'une grande bataille qui se serait livrée près de là ; nous n'avons rien vu ni rencontré qui légitime cette hypothèse » (12).

A côté de ces trois essais de solutions, fourmillent d'autres, véhiculés principalement par la tradition orale. La plus persistante est celle qui voit dans les monts une sortie du souterrain issu du château et qui, de ces monts parcourait la plaine en direction du château de Clabecq.

Il est à noter qu'il y a quelques années encore — bon nombre de témoignages contemporains le prouvent — au pied de la croix, qui se dresse au faite du premier mont, un trou béant s'entr'ouvrait, sorte de cheminée, dans lequel on pouvait lancer des pierres dont parvenait le bruit de l'éboulement.



Vue de la rue St Roch

(12) J. Tallier et A. Wauters, p. 120. Mais ces auteurs rejettent cette explication sans proposer pour autant une autre solution.

Il nous reste désormais à examiner une à une ces hypothèses.

Tout d'abord la thèse reprise mais rejetée par J. TARLIER et A. WAUTERS, nous paraît aussi fantaisiste. A notre connaissance aucune source ne signale une grande bataille. Où donc son auteur a-t-il pu puiser ce renseignement ? A notre connaissance l'archéologie, la numismatique, l'épigraphie, les sources littéraires restent muettes sur ce sujet. Elle semble n'être qu'un écho des sonnettes — mises à la mode à l'époque de la renaissance — (13).

Les deux autres hypothèses, exprimées l'une par STROOBANT, et l'autre par E. DE SEYN comparées entre elles, ne divergent qu'en un point : le nombre de tumulus. Nous avons exprimé sur ce point notre opinion. Nous n'y reviendrons plus. Cette théorie une fois disséquée présente une triple affirmation :

- les monts seraient des tumulus
- de l'époque de Brennus
- renfermant les corps de chefs gaulois ou romains.

Nous devons, à notre sens, analyser en premier le cadre historique. Il est présenté par la deuxième partie de la théorie : Brennus. Qui est ce Brennus ? Telle est la question à laquelle il s'agit de répondre.

L'histoire en mentionne trois

— Le premier est le très célèbre vainqueur de Rome. Aux environs de 390 (14) A.C.N. les Gaulois déferlent sur l'Italie, Brennus à la tête des Senones descend sur Rome et bat les Romains à Alia (Clusium) (15). Il détruit une partie de la ville mais ne peut s'emparer du Capitole (épisode des oies du Capitole et de *Vae Victis*).

Ce personnage nous est très bien connu par le récit de Tite-Live (I siècle A.C.N.) V.38.3-48.8, et PLUTARQUE (I siècle P.C.N.), vit. parall. Camillus, 17.2-28.7.

(13) J. Tarlier et A. Wauters, p. 126.

(14) Cette date est le résultat d'un choix arbitraire de votre part. Certains (cf. L. Will, p. 1070) situent la prise de Rome par les Gaulois en 388, d'autres (cf. H. Hubert, p. 4) en 390, d'autres encore en 396.

(15) cf. H. Bengtson, p. 30-31.

— le deuxième Brennus dont les historiens anciens mentionnent l'existence vécut au début du troisième siècle A.C.N. Ce Belge — *αβαλγίος* — vient à la (16) tête de ses hordes envahir la Macédoine. Ne pouvant passer aux Thermopyles, il remonte vers le Nord, séjourne quelque temps en Macédoine puis redescend avec une forte armée et pille Delphes (partiellement - intervention d'Apollon). Grâce à cette impiété il est resté gravé dans la mémoire des contemporains et par là connu des historiens. Mais blessé et vaincu partiellement par le général Sosthène il préfère se donner la mort, s'estimant indigne d'être le chef de soldats qu'il n'avait pu mener à la victoire. Ces faits se situent aux alentours de l'année 260 A.C.N. Ce personnage est resté célèbre dans toute l'historiographie grecque (17).

— L'historien allemand B. NIESE, dans la « Realencyclopädie » (18) mentionne l'existence d'un troisième Brennus en se référant à un autre passage de Plutarque (parall. minors. 15). Nous n'avons pu malheureusement retrouver ce texte et partant contrôler cette référence.



Vue de la chaussée de Tubize

(16) Diodore de Sicile, 22.8. Cet historien grec vécut au I siècle A.C.N.

(17) De nombreux historiens grecs font mention de cet épisode, par ex. Strabon, IV, 187, Pausanias, Polybe, Diodore de Sicile, etc. — cf. B. Niese, col. 830.

(18) B. Niese, col. 828-830. Nous rappelons que toutes ces références bibliographiques sont présentées ici sous forme abrégées. On trouvera dans l'appendice bibliographique joint au texte de l'exposé, la forme abrégée accompagnée de la mention complète de la référence.

Toutefois le sérieux de la « Realencyclopädie » et de l'auteur ne permet pas de douter du bien fondé de ces allégations. Ce Brennus serait, au dire de cet historien allemand, « Führer der in Asien plündernden Gallier ».

En attendant d'avoir de plus amples informations sur la vie de ce troisième Brennus, considérons l'existence des deux Brennus qui ont vécu entre 400 et 200 A.C.N. (grosso-modo).

Le cadre historique serait déterminé et par là le problème résolu, s'il n'y avait d'autres questions relatives au nom et à l'existence de ces Brennus, fort controversées.

— le nom : Certains historiens modernes prétendent que le mot « Brenn » sous la forme latinisée Brennus, serait un titre officiel ou honorifique qui signifierait chef ou roi (19). Dans cette optique si tous les roitelets des tribus gauloises portaient ce titre il dut y avoir un bon nombre de Brennus dont l'histoire ignore l'existence. Mais ici aussi la controverse est vive. L'unanimité est loin d'être acquise sur ce point. Certains voudraient rapprocher ce terme du mot allemand « wrenno, warannio » (étalon) (20). Mais ce ne sont là que des essais de solutions. Dans l'état actuel de nos connaissances nous ne pouvons prendre position dans ce débat. Nous continuerons donc à donner au mot Brennus sa réalité existentielle.

— l'existence du Brennus de Rome : L'historien allemand B. Niese conteste le bien-fondé du récit de Tite Live. Cet historien latin, nul ne l'ignore, décrit cette attaque gauloise de Rome, en se hasant sur les récits des Annalistes (les premiers historiens latins (IV-III-II début siècle A.C.N.). Il faut savoir qu'à Rome à cette époque il y avait deux tendances parmi le milieu intellectuel : les partisans de l'hellénisation, c.-à-d. les progressistes qui acceptaient l'influence de cette civilisation sur la culture latine : et d'autre-part les farouches défenseurs d'une culture nationale et principalement d'une histoire nationale (cfr Caton). L'impérialisme romain est nuisant. Rome commence à prendre conscience de sa valeur. Elle veut avoir une histoire aussi « belle » que celle des cités grecques. C'est pourquoi les premiers historiens latins (annalistes) qui se rangent d'ailleurs parmi les partisans de l'histoire nationale écrivent en grec (cfr F. Pietur).

(19) L. Will, p. 1070
(20) *ibid.*

Ainsi ces annalistes connaissant le Brennus de Delphes, et n'ignorant pas l'invasion gauloise de Rome aux environs de 390, auraient donné au chef des envahisseurs gaulois, dont ils ignoraient l'identité réelle, le nom de Brennus. De fait il a été prouvé qu'ils ont « fabriqué » parfois une histoire nationale en se hasant sur l'histoire grecque mais en reportant des événements antérieurement dans le temps (cfr les réformes de Servius Tullius). En fait ils voulaient avoir ce que les grecs avaient eu mais avant eux pour montrer que Rome était prédestinée. Son existence était sous la férule divine. Ils voulaient dire aux grecs : nous avons aussi eu notre Brennus (21).

B. NIESE pour affirmer que telle chose se base sur un « argument e silentio » assez valable, semble-t-il. Il affirme que ni Polybe, ni Diodore de Sicile ne mentionnent le fait. Or en raison de ce qu'ils écrivaient, du but qu'ils poursuivaient, ils auraient dû connaître ce personnage et auraient dû le citer (22).

En conséquence il y aurait eu un transfert du nom des chefs celtes de l'attaque de Delphes dans l'histoire des événements de l'invasion gauloise de Rome. Dans l'état actuel de nos connaissances il serait prétentieux et aléatoire que de vouloir prendre position pour ou contre B. NIESE. Nous acceptons donc pour l'instant le témoignage exclusif des sources anciennes : c.-à-d. l'existence de deux Brennus ayant vécu entre 400 et 200 A.C.N.

Il est incontestable que l'hypothèse C. STROOBANT-E. DE SEYN désigne le vainqueur de Rome (23).

Le problème consiste donc désormais à savoir si entre 400 et 200 A.C.N. le mode de sépulture funéraire utilisé par les Gaulois était le tumulus.

(21) Il serait nécessaire et très intéressant de soumettre à la comparaison le récit de Tite Live, relatif à l'invasion gauloise de Rome et celui des autres historiens grecs concernant la prise de Delphes. On pourrait peut-être relever des « topiques ». A première vue, en effet, il y a entre ces récits des ressemblances troublantes.

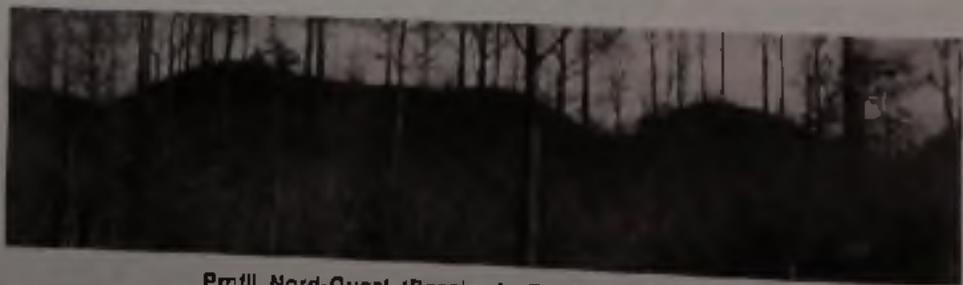
(22) B. Niese, *pol.* 830, « Der Name erscheint erst in der jüngeren Überlieferung der livianischen Zeit. Polybios und Diodore kennen ihn nicht. Ohne Zweifel ist er erdichtet und aus der Geschichte des Angriffs der Kelten auf Delphi in die römischen Annalen verpflanzt ».

(23) cfr le texte de C. Stroobant, p. 3

Mais dès le premier examen on a peine à croire l'anachronisme qui se décèle dans cette théorie. Elle déclarait, rappelons nous : que ces monts étaient des sépultures de « quelques chefs gaulois ou romains ». Or en sachant que l'histoire ne renseigne que deux ou trois Brennus ayant vécu entre 400 et 200 A.C.N. ces tumuli ne peuvent être des sépultures de chefs romains. La conquête romaine de nos régions ne date, à notre connaissance, que de l'époque de J. César. De toute façon l'hypothèse émise par STROOBANT-DE SEYN commet un vilain anachronisme puisqu'elle ne considère que l'existence du Brennus de Rome (390).

Ici encore nous devons faire appel à des notions d'histoire générale. La période englobant l'existence des Brennus (400-200) est incluse dans ce que les historiens appellent « l'Age du fer ». Celui-ci est divisé couramment en deux grandes parties : la période d'Hallstatt (XII-500 A.C.N.) et la période de la Tène elle-même divisée en Tène I (500-300), Tène II (300-100), Tène III (100-0) (24).

La période qui nous concerne, englobe donc la Tène I et une partie de la Tène II. Selon J. DECHELETTE et H. HUBERT, le mode caractéristique de sépulture de la période d'Hallstatt est le tumulus tandis que la période de la Tène II est caractérisée par une *disparition brusque mais non générale du tumulus* (25). A la Tène III il est pratiquement disparu. Après avoir, d'une manière très schématique, constaté qu'à



Profil Nord-Ouest (Bassin du Ru de la Bruyère-Mathias)

(24) J. Dechelette, III, p. 1011-1105. Il est à signaler que les historiens anglais ne semblent pas admettre cette division. L.V. Grinsell n. 25-26, divise l'âge de fer en trois parties : Iron Age A, Iron Age B, Iron Age C.
 (25) J. Dechelette, loc. cit. H. Hubert, p. 3. « l'usage des tumulus tomba en désuétude dans l'ensemble du monde celtique. La tombe typique de l'époque de la Tène est une fosse rectangulaire ».

priori l'existence de tumulus pour l'époque envisagée était de l'ordre du possible, il convient désormais d'en connaître la structure morphologique et de comparer celle-là avec le cas particulier des Monts (26).

Les « tumulus » se présentent ordinairement sous la forme d'une butte plus ou moins circulaire ou ovale avec dépression centrale et de hauteur très variable. Ceux de Magny-Lambert (Côte d'Or) qui peuvent compter parmi les plus élevés, atteignaient encore une hauteur de 5 à 6 mètres et un diamètre de 30 à 32 mètres. Mais ces dimensions sont peu communes. Il n'est pas rare que le relief s'abaisse à un mètre et même au dessous. On les rencontre réunis par groupes, le plus souvent dans des terrains boisés ou sur les plateaux incultes, là où ils n'ont pas été nivelés par les travaux de culture et l'épierrement des champs. Ils devaient se trouver à proximité des lieux habités » (27).

Les Monts présentent des ressemblances avec ces indications relatives aux tumulus : ils sont de forme ovale ou circulaire, ont une dépression centrale, gisent sur un plateau inculte (28). Par contre leurs dimensions et spécialement leur hauteur que nous pouvons évaluer entre 15 et 25 mètres sont de beaucoup différentes. Ils sont au moins deux fois plus élevés que les plus hauts tumulus. D'autre part la pente générale est douce pour un tumulus, ici elle est très raide (29).

Ainsi les données infra-structurales ne correspondent donc pas pour nos monts et pour les tumulus de l'époque de l'âge du Fer. Certes cet examen est très superficiel et peu différencié. On peut donc conclure, de prime abord, dans l'état actuel de nos connaissances, qu'il est peu probable que « nos monts », dans l'état actuel de leur conservation, soient des tumulus de l'Age du Fer (30).

(26) Nous convenons que le passage de la théorie au cas particulier est très périlleux, d'autant plus que cette théorie est extraite de traités, de manuels. Mais dans l'état actuel de nos recherches nous n'avons pu éviter cet écueil.
 (27) J. Dechelette, II, p. 631. Ces données correspondent approximativement avec celles proposées par L.V. Grinsell, pp. 25-26, pour les « iron age barrows ».
 (28) Nous avons déterminé l'existence de deux monts : peut-on parler ici de groupe ? Nous ne le pensons pas. L.V. Grinsell présente dans son ouvrage des photographies aériennes qui témoignent que ces tumulus se groupent par quatre ou cinq minimum.
 (29) Certes nous ne pouvons juger la structure des Monts que d'après leur morphologie actuelle. Il est possible, voire même plausible, qu'il y ait à la base de nos Monts des tumulus qui auraient été réduits, au cours des temps, pour une raison inconnue.
 (30) L'explication fournie par la tradition orale, étant issue d'une observation directe de la réalité, étrangère donc à toute vue de l'esprit, ne sera pas analysée pour l'instant.

Le rapide tour d'horizon des hypothèses proposées a permis de déceler la discontinuité apparente entre la réalité et les solutions présentées (31). Certes les exceptions confirment la règle ; certes nous fûmes constamment obligés d'opérer le transfert du général au particulier et Dieu sait si ce passage continuuel de la théorie au cas concret est périlleux et doit être entouré de mille prudences !

Serait-il présomptueux de notre part de présenter un essai, tentative vaine, peut-être, de solution ? En raison de cette discontinuité des hypothèses par rapport au réel nous avons tenté de découvrir d'autres possibilités, d'autres solutions. Notre but unique est d'essayer de résoudre un problème.

Notre attention fut ainsi attirée par une remarque de J. DECHÉLETTE (32).

« On doit se garder » déclare-t-il « de confondre avec les tumulus préhistoriques les tertres factices connus sous le nom de MOTTES FEODALES (Mota-Dunio) et datant pour la plupart du haut Moyen-Age. Les grandes dimensions du tertre, son relief fortement accusé, sa forme conique avec pentes rapides et dépression ou plate-forme au sommet, la présence d'un fossé plus ou moins comblé, tels sont les principaux caractères qui permettent de distinguer les mottes des tumulus préhistoriques... »



Profil Nord-Ouest (Bassin du Ru de la Bruyère-Mathias)
Extrémité S - W

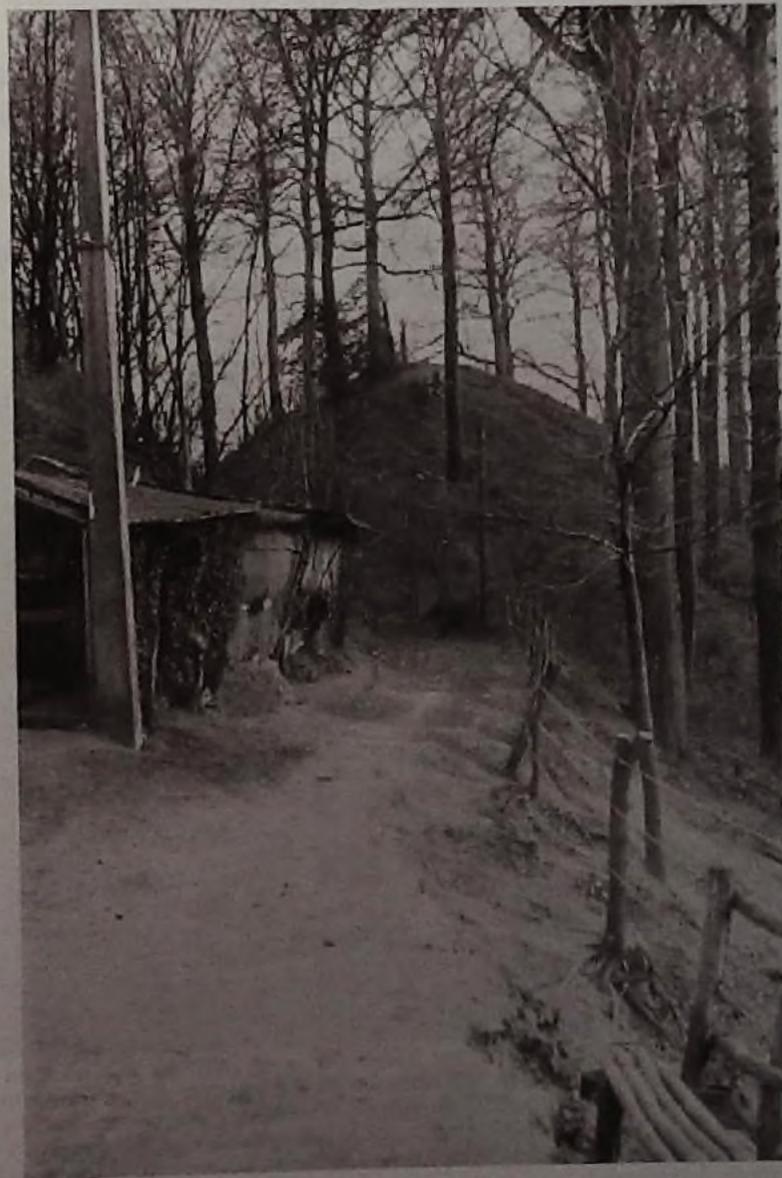
(31) On pourrait encore envisager la possibilité de considérer les Mottes comme des tumulus romains (hypothèse confusément émise par certains chroniqueurs de revue de tourisme). Cette solution serait à envisager. Toutefois de prime abord on peut objecter que les tumulus romains risent souvent, dans la grande majorité des cas aux alentours des chaussées romaines. A notre connaissance notre village ne se situe pas à proximité d'une de ces chaussées romaines.

(32) J. Dechelette, II, p. 631, note 1.

Cet auteur renvoyait à un substantiel article de G. DE MORTILLET relatif à ce problème.

Celui-ci déclare :

« les mottes sont des terres artificiels, à sommet tronqué constituant plate-forme. La hauteur est généralement assez considérable, les talus raides, la base est circulaire, pourtant parfois ovale, entou-



Bassin du Ru de la Bruyère-Mathias
Extrémité N - E

rée de larges fossés remplis d'eau dans certains cas » (33).

C'est donc essentiellement un travail de défense alors que le tumulus est un tertre funéraire.

Le nom : On rencontre ce mot dès 1169. De nos jours le mot se présente sous quatre formes différentes : *Mathe - Lamothe - Motte - Lamotte*. Mais, dans bien des endroits, le mot porte d'autres noms tels que *Chastelets, Casteras, Redoutes, Buttes, Molards, Poypes* (34).

La forme : Ces mottes sont généralement de forme circulaire, sortes de cônes tronqués. Il en est toutefois d'elliptiques, de fort allongées, de polygonales, de carrées, de rectangulaires (35).

Les dimensions :

Circonférence de base : Pour les 36 mottes pour lesquelles l'auteur signale la circonférence de base, la moyenne s'établit comme suit : 141 mètres (Ext. : 300 - 32,5).

Circonférence du sommet : l'auteur ne cite que 6 dimensions, la moyenne donne : 69 mètres. (Extrêmes : 100 mètres - 50 m.).

Diamètre de base : Pour les 59 mottes dont le diamètre de base est connu, la moyenne donne : 52 mètres (Extrêmes : 300 (P) - 13 m.).

Diamètre du sommet : Pour les 33 mesures signalées la moyenne donne : 20,4 m. (Extrêmes : 80 - 3 m.).

Hauteur : Pour les 76 dimensions la moyenne donne : 8,50 m. (Extrêmes : 24 m. - 2 m.) (36).

Fossés :

— largeur : sur 26 indications la moyenne donne 10,50 m

— profondeur : sur 13 indications la moyenne donne 3,78 m.

(33) G. de Mortillet, p. 282.

(34) G. de Mortillet, pp. 259-266. Il est à signaler qu'en 1587 il y aurait eu un pré dénommé « les mottes » (cf. I. Tarter et A. Wauters, n. 124). Nous n'avons pas encore eu la possibilité de le situer concrètement sur une carte. D'autre part une ferme dite « Cense de la Motte » est signalée dès 1654 et 1753 (cf. référence précédente). Actuellement une ferme de ce nom existe encore. Elle est située à Niderland.

(35) G. de Mortillet, pp. 266-267.

(36) Ibid. pp. 267-274.

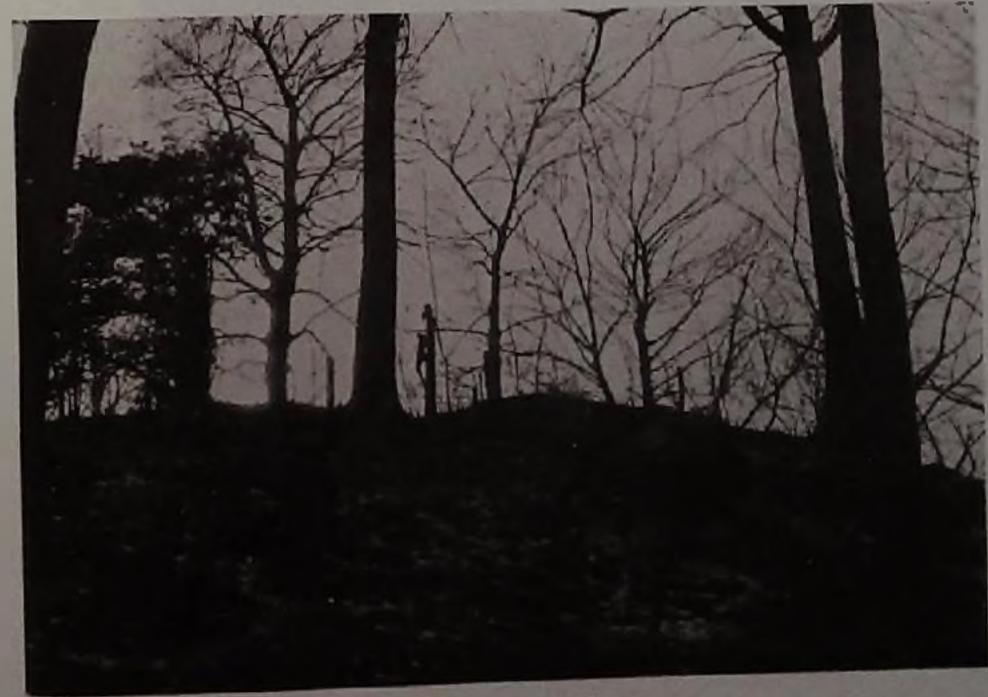
Malheureusement nous ne pouvons comparer ces données avec notre cas particulier faute d'avoir pu jusqu'à ce jour établir l'ensemble de ces dimensions. A première vue, elles ne semblent pas devoir s'écarter des données ici proposées.

Quant à leurs positions, elles sont des plus variées. De nombreuses pourtant sont situées sur des sommets (37).

Leur contenu : En plus des ossements et des débris d'objets courants on trouve très fréquemment, affirme l'auteur, « des traces de murs avec chaux et mortier » (38) ainsi que l'existence de puits.

Certains recouvraient des entrées de souterrains (39).

Leur emploi : « Au moyen âge la motte supportait le donjon seigneurial était devenue l'emblème du pouvoir, aussi était-ce sur cette motte ou auprès d'elle que les seigneurs recevaient les aveux de

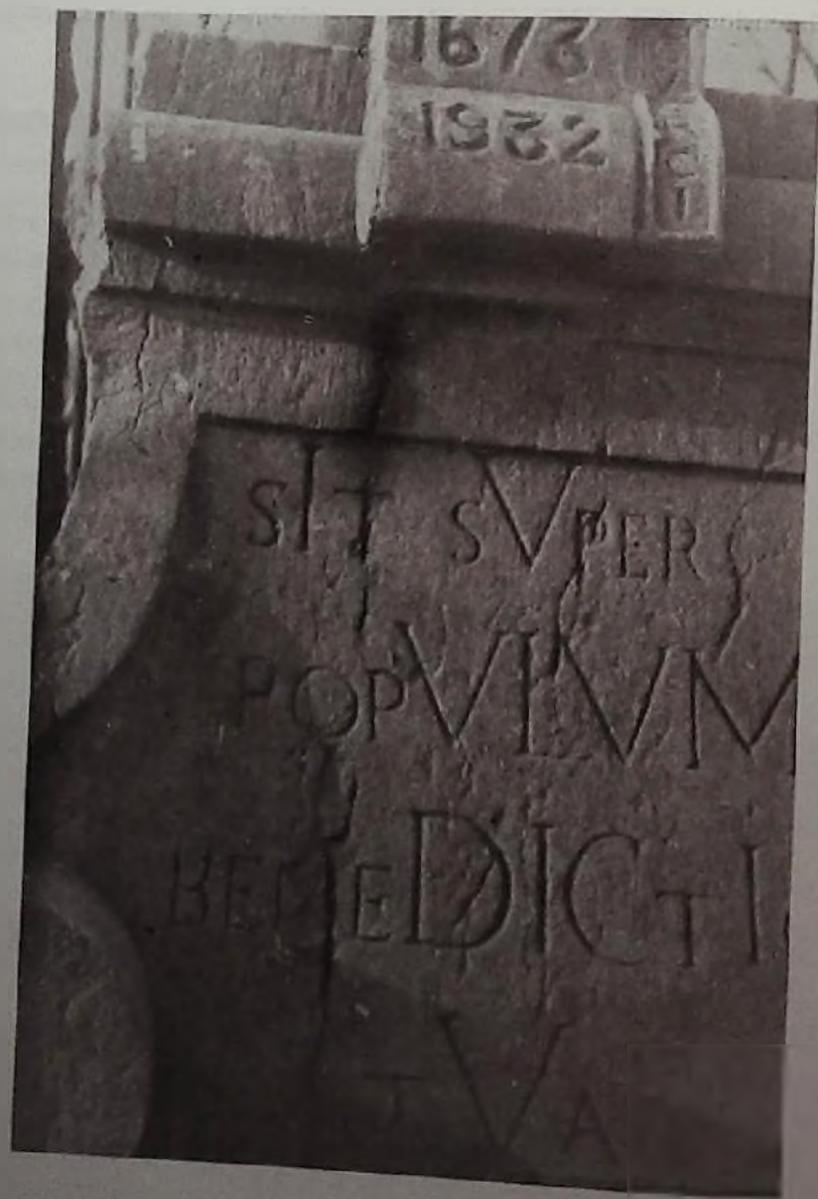


Le « Bon Dieu des Monts »
en février 1965.

(37) Ibid. pp. 275-278.

(38) G. de Mortillet, p. 279.

(39) Ibid. p. 279.



Le « Bon Dieu des Monts »
Pierre du calvaire.

leurs vassaux et rendaient la justice. Cet usage a fait parfois attribuer le nom de Motte à des localités qui ne possédaient pas de mottes effectives. Mais ce n'est là qu'une rare exception. Les mottes purement nominales sont une rare exception ; les mottes réelles sont légion.

De la justice seigneuriale au gibet il n'y avait souvent qu'un pas : aussi certaines mottes ont-elles servi de fourches patibulaires. Dans bien des cas, des croix, des calvaires et mêmes des églises ont pris le lieu et place des donjons et des fourches patibulaires » (40).

Après avoir donné un bref aperçu de ce que sont les mottes en général, comparons cet embryon de théorie avec notre cas particulier : nos monts. On constate qu'ils offrent beaucoup de points communs : ils sont de grandes dimensions ; leur relief est fortement accusé ; leur forme est conique avec pentes rapides et dépression ou plate-forme au sommet ; un fossé existe sur la face Nord ; leurs dimensions sont conformes aux données théoriques. Mais ce qu'il y a de plus frappant — la tradition orale nous vient ici en aide — c'est l'existence d'un puits et d'un mur signalée à maintes reprises déjà. Or ce sont là deux caractéristiques typiques des mottes ainsi que, d'ailleurs le calvaire que le premier « mont » possède aussi (41).

Ce faisceau d'indices convergents est à notre sens fort convaincant. Certes, cette brève étude constitue plus un rapide « status questionis » qu'une théorie issue de recherches fouillées. Il est partiel ; nous l'avons voulu tel, réservant pour un prochain article l'étude des opinions récentes éclairées par des descriptions morphologiques du site. Toutefois nous pouvons sans crainte de nous tromper rejeter les affirmations de C. STROOBANT-E. DE SEYN. Ceux-ci ont procédé par association d'idées (Brennus-Braine) et y basent leur « hypothèse ».

(40) *ibid.* p. 281.

(41) En ce qui concerne l'existence d'une tringle de maçonnerie dans le premier mont elle a déjà été signalée en 1856 (cf. G. Williams I, p. 408).

Cette galerie d'opinions ne constitue toutefois toujours qu'une suite d'hypothèses, de tentatives de solution, d'explication.

La seule méthode valable qui écarterait toute cette kyrielle de possibilités, de probalités, pour ne se baser que sur la « chose en soi » serait faire des fouilles. Celles-ci permettraient de mettre la réalité à nu et d'en saisir le substrat.

En attendant nous ne pouvons qu'émettre « in abstracto » des essais d'explication, en espérant qu'un jour on daigne éventer ce mystère

Photos. Clichés André Beaufays. (BEAUFAYS A.)

Pour « La Taille d'Aulme »

Cercle de Recherches Historiques et

Folkloriques de Braine-le-Château

Appendice Bibliographique

H. BENGTON

H. BENGTON, *Grosser Historischer Weltatlas*, hrhg. vom Bayerischen Schulbuch-Verlag, 1 Teil, Vorgeschichte und Altertum, 1958², München.

J. DECHELETTE

J. DECHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine*, t. II, III, Paris, 1914.

G. DE MORTILLET

G. DE MORTILLET, *Les mottes*, Revue mensuelle de l'école d'Anthropologie de Paris, Paris (1895), pp. 261-283.

E. DE SEYN

E. DE SEYN, *Braine-le-château*. Dictionnaire historique et géographique des communes belges, t. I, 1950², p. 179.

L.V. GRINSELL

L.V. GRINSELL, *The Ancient Burial Mounds of England*, London, 1953².

H. HUBERT

H. HUBERT, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique*. L'Évolution de l'Humanité, synthèse collective, n° 21bis, Paris, 1950².

J. KEMPENEERS

J. KEMPENEERS, *Braine-le-Château, en roman pais de Brabant*, Gembloux, 1948.

B. NIESE

B. NIESE, s.v. *Brennos V*, (III)¹) 1897, col. 829-830, *Paulys Realencyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft*, Neue Bearbeitung begonnen von G. WISSOWA fortgeführt von W. KROLL und K. MITTELHAUS unter Mitwirkung zahlreicher Fachgenossen herausgegeben von K. ZIEGLER.

C. STROOBANT

C. STROOBANT, *Notice historique et généalogique sur les seigneurs de Braine-le-château et Haut-Ittre*, Bruxelles, 1849.

J. TARLIER et A. WAUTERS

J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges, canton de Nivelles*, Bruxelles, t. I, 1869.

L. WILL

L. WILL, s.v. *Brennus*, *La grande Encyclopédie*, t. VII, Paris, pp. 1070-1071.

G. WILLAME

G. WILLAME, *Le Brabant Wallon*, dans *la Belgique Illustrée* de E. BRUYLANTS, Bruxelles, t. I, 1856, p. 408.

Quelques Industries Anciennes du Roman Pays de Brabant

Ecrit sans prétention d'aucune sorte
pour ne rien laisser se perdre et dans
l'espoir d'intéresser quelque peu
par

l'abbé L. JEANDRAIN
Curé de Céroux

La présente esquisse n'a pour autre but, que d'exposer quelques traits caractéristiques du passé d'une petite région bien délimitée (certes plusieurs des caractéristiques exposées pour cette région sont communes à d'autres) : la vallée de la Dyle de Genappe à Wavre et celle de ses affluents : la Cala sur tout son parcours, la Lasne de sa source à Plancenoit jusqu'à Genval, la Tuyle de Villers-la-Ville à Court-St. Etienne et l'Orne de la Tour d'Alvaux en deça de Mont St. Guiberl jusqu'à son embouchure dans la Thyle.

Cette étude s'efforcera de répondre à quelques unes des questions que peuvent se poser, ceux, et, ils sont plus nombreux qu'on ne le pense à première vue, qui ont le désir latent de mieux connaître par leur passé, le lieu et la région où les circonstances de la vie les ont amenés à séjourner.

Qu'y-a-t-il eu de remarquable dans le passé de cette région ? Quels en furent les habitants au cours des âges révolus ? Qu'ont-ils fait pour assurer leur subsistance et même pour se donner quelque confort et enfin pour organiser leur communauté et arriver à rendre au Créateur un culte convenable suivant leur entendement ?

Mais auparavant essayons de voir comment s'est fixé le visage physique de l'endroit et pourquoi il est devenu ce qu'il est présentement.

Si plongée dans la vie matérielle et tellement pratique et technique que solent les gens du XXème siècle, ils ont encore en eux un trefonds de poésie nostalgique les reportant vers le passé. Et ce retour en arrière a l'avantage, non à dédaigner, de les distraire de la complication et des exigences multiples et énervantes, plus qu'on ne pourrait le dire, de la vie présente. (1)

Toute la région que nous étudions a sans doute été habitée en grande partie par les hommes primitifs. Mais avant que d'en venir au passé même le plus lointain de l'humanité, nous devons parler de notre région aux points de vue géologique, minéralogique et paléontologique.

La découverte de fossiles-coquillages et de fossiles-bois ainsi que de dents de squales et de coquillages enfouis profondément dans le sol, et ensuite la conformation particulière de divers endroits, les escavées entre autres, et les superpositions de couches de terrains différents, nous forcent à citer au moins rapidement les phases par lesquelles notre planète a passé.

L'on sait que la terre fut d'abord une masse en fusion qui se refroidit au cours d'un temps très long. L'on sait également que la terre a été envahie à maintes reprises par les eaux des mers et des fleuves et qu'elle le fut un jour entièrement, ou presque, simultanément, et par les eaux des océans et des fleuves et celles provenant de la fonte des glaciers, due cette dernière au réchauffement du globe terrestre. (2)

Citer les quatre grandes périodes péologiques avec leurs caractéristiques principales ne peut être qu'un rappel des données reçues par beaucoup, en leur cours de science. (3)

(1) « Nous avons jeté les yeux sur notre passé et nous y avons vu la grandeur ». Abbé J. Schoonjans - Professeur d'Histoire, « Libre Belgique » du 29.58 article : « C'était le passé ».

C'était les grands remous de la vie
Quand les beffrois sonnaient la jole et le réveil
C'était tout le passé sang et or, fièvre et feu
De l'un à l'autre bout du monde et de l'histoire.

Emile Verhaeren

(2) Le déluge aura probablement été le dernier grand ou le plus grand envahissement des terres par l'eau des mers, des fleuves et des glaciers en fusion.

(3) Voir 1° le Grand Memento Encyclopédique Larousse : « Les périodes géologiques », p. 628 et suivantes.

2° Géographie de la Belgique et du Congo à l'usage de l'Enseignement moyen (Cycle supérieur) et de l'Enseignement Normal par P. Kraenzel - Docteur en Géographie - Professeur de Géographie à la Section Normale Moyenne de Nivelles et par l'abbé Mahy, ancien Professeur de Géographie - pp. 11 à 17, p. 85 et suivantes p. 98 et suivantes.

L'ère primaire nous donne des couches dans lesquelles on trouve des conglomérats, sédiments de couleurs sombre. L'ère secondaire nous apporte des terrains constitués essentiellement de calcaires ou de masses en alternance parfois assez régulière de chaux ou de craie. Quant à l'ère tertiaire elle nous présente des calcaires, des argiles des marnes, des grès et même des sables. (1) L'ère quaternaire est caractérisée par l'apparition de l'homme. (2)

Encore au cours du quaternaire, une énorme calotte glaciaire a recouvert l'Europe à plusieurs reprises. Les phénomènes glaciaires ont connu naissance à des phases de progression et d'arrêt de glaciation et de période de recul (période interglaciaire). Dans ce cadre de successions glaciaires et interglaciaires l'apparition de l'homme est fixée à l'intervalle « Mindel-Riss » (de 240 à 440 mille ans). (3)

La découverte des premiers ossements d'homme fossile remonte seulement à 1846 et est due à Boucher de Perles d'Abbeville en France et de même celle des silex arrangés pour servir d'instruments aux hommes préhistoriques.

Du monde des temps préhistoriques, perdu au sein des temps géologiques, d'une durée incalculable, plus rien ne subsiste sinon de ci de là des pierres fossiles, des couches superposées de terrains différents, puis des os appointés, des pierres taillées ou polies, des squelettes ou débris osseux des hommes primitifs que recèlent les sables des plages et des dunes, les alluvions des fleu-

(1) Les conglomérats de Ferrière avec coquillages fossiles seraient de l'ère tertiaire. Les sables bruxellens et laekenens seraient aussi de l'ère tertiaire.

(2) Les fossiles-bois et les moulages de fossiles de Ferrière et du chemin d'Enfer seraient de l'époque quaternaire. L'action des eaux sur les divers éléments du sol a constitué des corps solides : pierres de toutes compositions, minéral de fer, de plomb, d'argent, etc...

(3) Au début du quaternaire les nappes fluviales et de même, pour les vallées secondaires, les nappes de rivières se concentrent dans leurs vallées respectives approfondissant leur lit, les remplissant pour de nouveau les recréer, ce qui produit aux flancs des vallées la formation de terrasses étagées à différents niveaux. (Ne serait-ce pas l'origine de la terrasse où s'est trouvé le four à fondre le fer primitif de Ferrière ?).

Raymond Lantier : La Vie Préhistorique. — Brochure éditée sous les auspices des Presses Universitaires de Paris dans la collection : « Que Sais-Je ? » — Les phénomènes glaciaires ont exercé leur action à plusieurs reprises donnant naissance à des phases de progression et d'arrêt des glaciations et à des périodes de recul (périodes interglaciaires). C'est dans ce cadre de successions glaciaires et interglaciaires que grâce à l'abbé Henri Braull, savant français encore en vie et bien connu, que l'approche de l'homme est désormais fixée et précisément à l'intervalle « MINDEL-RISS ».

ves au fond des plaines au bas des coteaux, le sommet des collines, les remplissages de cavernes et que sais-je encore.

L'homme exposé au danger fréquent d'être dévoré par les bêtes sauvages devait pouvoir se défendre et pour cela devait pouvoir tuer ses ennemis mortels et d'autre part pour se sustenter il devait être armé pour occire le gibier à la chasse. Il eut d'abord des armes en bois ou en os pour atteindre ces deux buts. Mais il eut aussi besoin d'instruments pour divers travaux : abattage des arbres et des taillis pour se procurer le combustible et aussi se construire une cabane, pour le travail de la terre, etc... Mais ces matériaux sont peu solides et se conservent mal, c'est pourquoi on ne les trouve pas dans les fouilles. Ce qui est surtout parvenu jusqu'à nous c'est la pierre, ce sont les armes et instruments faits de pierre et surtout nommément le silex taillés ou polis.

Il est certain qu'avec les instruments de travail faits de bois ou d'os les hommes primitifs ne pouvaient exercer la culture que sur un sol léger. C'est pour ce fait que le jour où ceux-ci se fixèrent quelque part, ce fut dans les vallées, possédant une fontaine certes, étant exposées de manière à ce que les vents dominants du sud-ouest puissent facilement entretenir leur feu fait à même la sol et en expulser aisément les fumées, certes encore, mais étant avant tout composées d'une couche supérieure de terrain léger dans le labour ne se révélerait pas trop difficile.

La vallée de Ferrière présentait toutes ces conditions favorables. Il en est de même pour le fond se trouvant en contrebas de Sauvagemont. De même pour la vallée de la Cala située entre la colline d'Agnissart et le bois de Thy; de même pour la cuve de La Motte, pour le fond duquel part la Lasne à Plancenolt dans la direction de Maransart et également en dessous de ce village le long de cette même rivière. Il en est encore ainsi à l'alvaux. Il se fait qu'en tous ces endroits et dans leurs environs immédiats l'on a trouvé nombre de silex.

La pierre, par suite de la disparition de la plupart des autres matières d'origine animale ou végétale, tient la première place parmi les matériaux utilisés par l'homme primitif pour la fabrication de ses instruments et de ses armes. Son choix s'est fixé sur des roches très dures, mais faciles à briser : obsidienne ou verre des volcans, substance vitreuse de couleur jaune ou noire, cal-

caire compact, basalte : roche compacte à cassure mate de couleur ordinairement noire-stannite : substance minérale provenant du mélange de la cassitérite et du quartz (oxyde d'étain) - quartz ou quartzite, etc... et surtout le silex. (quartz : variétés plus ou moins pures de silice sous forme de cristaux).

Il est logique de s'imaginer que l'homme s'est d'abord servi des cailloux naturellement tranchants qu'il a façonnés rapidement et grossièrement de manière à les accommoder quelque peu à ses besoins. Mais cela reste une pure supposition car aucune pierre n'a été trouvée pouvant servir de preuve matérielle à cela.

Les preuves de l'action volontaire de l'homme sont à rechercher sur les pierres façonnées en vue de leur appropriation aux besoins de l'homme; cette action volontaire c'est l'éclatement de la pierre provoqué par la main de l'homme sur les pierres brutes par percussion franche. (La pierre à faire éclater était tenue d'une main sur la cuisse du même côté, pendant que de l'autre main, tenant une autre pièce, l'on frappait sur la première.

Le percuteur servait en quelque sorte de marteau. Il y en avait de diverses formes. Celui de la collection de Céroux est rond et lisse tandis que généralement ils sont allongés et rugueux.

L'on pense également que les silex (percuteur ou pierre servant en quelque sorte de marteau) étaient soumis à l'action du feu qui les faisait éclater. Dans la Collection de Céroux il s'en trouve un en forme de boule. Mais pour le travail ici indiqué il en fallait un d'une forme moins lisse donc moins arrondie.

De toutes les façons ce qu'il fallait obtenir c'est que les fragments ainsi acquis s'approchent de la forme définitive, qui, façonnée plus finement, procurerait un des outils recherchés. Il fallait alors à cet outil insuffisamment adapté à l'usage voulu, des retouches qui se faisaient au moyen du percuteur (voir ci-dessus) qui, par coups délicats, pouvait opérer les petites cassures requises. Pour ce faire l'on tenait le silex d'une main, sur la cuisse ou encore sur une grosse pierre faisant service d'enclume.

Pour ces opérations, il est à penser que l'on se servait aussi du burin, gros silex taillé en pointe et peut-être de grattoirs. Et de cette manière, l'homme préhistorique parvenait à se procurer tout

Toutes ces stations semblent bien être les lieux d'habitat et non des ateliers de taille.

Pour l'âge du bronze 1.900 à 1.600 avant Jésus-Christ l'on n'a rien ou quasi rien. Mais il y a l'époque romaine.

Mr. Graff a trouvé à Braine l'Alleud de la céramique romaine, un fragment de dolium et un fragment de poterie sigillée (terra sigillata) datant probablement du III^e ou du IV^e siècle et non loin de l'endroit proche dont le toponyme « Paradis » pourrait indiquer l'emplacement d'un cimetière romain.

Dans la collection de la Cure de Céroux, il y a un vase pouvant provenir de la tombe romaine trouvée par Mr. Félix Cordier Père et Mr. le Notaire Thibeau, au Parc de l'Etoile à Ottignies et une pièce de monnaie de l'Empereur Hadrien (100 à 150 avant J.C.).

Mr. l'Avocat Cordier possède un beau vase provenant de cette même tombe, puis peut-être un dolium et il se rappelle qu'il y avait aussi une sous-fasse contenant la pièce d'Hadrien et des larmes.

Dans la collection de Mr. Demanet, il y a des céramiques, des bronzes (fibules, etc...) de la période romaine.

..

La pointe de flèche était attachée au moyen de minces fibres ou filaments au bout d'une baguette légère.

La hache de combat était introduite dans l'empatement d'une corne de cerf auquel elle était collée au moyen de résine.

Cette corne de cerf mise dans le bout fendu d'un manche de bois était alors reliée à celui-ci par du cuir frais. Tandis que la hache de travail était, elle directement attachée de cette dernière façon au manche de bois.

Le mode de fixation à un support de bois des pierres taillées par des lanières de cuir fraîches, des tendons effilochés, des fibres végétales (renseignements sur « Exposé explicatif ») une résine

assurant l'adhérence, implique l'existence d'un outillage complexe capable de couper, de denteler, de meuler, etc... Tout un ensemble de pièces puissantes ont été encore utilisées pour creuser le sol à la recherche des silex et des tubercules et pour préparer les emplacements des huttes et ouvrir des fosses de chasse. (Les endroits où furent construites les huttes aux époques préhistoriques, se caractérisent par la présence à même le sol, à très peu de profondeur, d'une couche de charbon de bois ou de terre très fortement imprégnée de charbon de bois en poudre et également d'ossements d'animaux et parfois de silex-outils ou de silex-armes. Quant aux fosses l'ouverture en était dissimulée au moyen de branchages et cachait des embûches telles que, par exemple, des perches pointues dressées pointes en l'air, pour attraper les animaux sauvages dont la chair servait de nourriture à la tribu.

Nous avons à penser que pendant un laps de temps, tellement long qu'il est difficile de le chiffrer de près, l'on ne se servit que de la pierre taillée. Puis après, pendant un nouveau long laps de temps l'on trouva la pierre polie. Ce polissage nous donne des instruments de forme tellement fine et tellement parfaite que l'on ne peut en croire ses yeux. Les roches ou les pierres servant à polir le silex se nomment polissoirs. L'on en a retrouvé en maints endroits en Belgique. Mais certaines pierres transportables ont pu aussi servir de polissoir, telle la pierre de meule servant à moudre le grain de la collection de Monsieur Félix Mallien de Court St. Etienne.

Des âges du bronze et du fer, il n'y a pas, à ma connaissance, de vestiges en notre petite région.

..

AGRICULTURE

Passons directement à la grande industrie nourricière de l'homme : l'agriculture.

Tous les peuples de l'antiquité dont on connaît l'histoire pratiquaient la culture avec intelligence et passion, à peu d'exemples

près, si ce n'est aux périodes de décadence. (La vie au Moyen-âge, par Geneviève d'Haucourt - Presses Universitaires de France).

En nos pays, on remarque des périodes massives de décadence ou de prospérité agricole.

Ainsi l'affranchissement d'un grand nombre de serfs à la suite des croisades (les serfs étaient des hommes qui, avec leur femme et leurs enfants appartenaient au Seigneur du Moyen-âge quant à leur travail, souvent, ils étaient occupés aux travaux des champs) et l'affranchissement des Communes.

Ce sont les monastères et particulièrement les abbayes, et, en moindres proportions, les châteaux qui développèrent le plus, dès les temps lointains, l'agriculture en nos pays d'Occident. Tandis que les Seigneurs cultivaient eux-mêmes d'abord et qu'ensuite à cause de l'attrance des cours, les plaisirs de la chasse ou leurs obligations militaires lors des guerres, ils eurent bien vite des régisseurs ou tréculiers, les abbayes continuèrent à cultiver elles-mêmes avec l'aide de nombreux manants (le manant est celui qui reste attaché à une exploitation agricole dépendant d'une abbaye ou d'une seigneurie).

Dans les châteaux comme dans les monastères et les alleux, l'on cultivait de tout : des céréales pour le pain et, entre autres, beaucoup de seigle et aussi du sarrasin (Sarrasin dit aussi « bôuquette »). L'on en faisait dans le passé d'excellentes galettes et les propriétaires des terrains de chasse en semaient pour entretenir de nombreux faisans qui constitueraient au moment de la chasse un gibier abondant (comme encore de nos jours dans les exploitations agricoles modernes). L'on cultivait aussi le chanvre pour le tissage des étoffes fait sur place, du houblon pour la bière (les gaulois avaient déjà leur bière qu'ils nommaient la cervoise fabriquée par eux aussi), la vigne pour la vinification du raisin (souvent les abbayes et les châteaux avaient leur champ de vignes). L'on tenait aussi de grands troupeaux de moutons dont la laine permettait la confection du drap. L'on procédait également au tannage des peaux des têtes de bétail et l'on en faisait soi-même des harnais pour les chevaux, des soulers et des bottes pour les gens. La paille servait à la confection des toits de tous les bâtiments, d'ailleurs souvent construits de façon rudimentaire quoique cependant solides, (ces toits de pailles constituaient certes un danger d'incendie

c'est en partie pour maintenir leur masse épaisse sur les bords mais aussi pour éviter la propagation du feu en cas de sinistre que les murs des pignons, aux vieilles constructions dépassaient le toit — (pignons en coupe-feu). D'autre part ces toits rendaient les greniers plus chauds l'hiver et plus frais l'été.

L'on faisait aussi soi-même tous les outils agricoles, chars, charrues, herses, rouleaux, bêches, fourches et rateaux, fléaux, etc... (les chars avaient les roues pleines, les rouleaux étaient constitués d'un tronc d'arbre à la paroi lissée et percée en son centre pour tourner sur une barre de bois plus dur (acacia sans doute) aux deux bouts de laquelle étaient attachées des cordes pour pouvoir tirer.

Mais néanmoins alors que, au moins dans les vallées au sol léger bien orientées et pourvues d'une fontaine, les hommes préhistoriques avaient déjà sans doute mis en route une culture du sol primitive, au premier siècle avant Notre Seigneur, l'agriculture était déjà assez fortement poussée en nos pays d'Europe. Il suffit pour s'en rendre compte de s'éclairer au moyen des inductions des sciences archéologiques et des renseignements donnés par les auteurs anciens qui nous montrent la Gaule comme une terre de riches moissons. Notamment les Gaulois et notamment les Belges (belges ou welches - les allemands envahisseurs en 1941 insultaient les belges et surtout les wallons de ce sobriquet de « welches ») sont venus et se sont superposés aux populations préexistantes (de nombreuses peuplades venues en premier lieu d'Asie poussèrent toujours plus vers l'Ouest). Les Celtes entre autres venus de l'Asie se répandirent en Bavière et dans le sud-ouest de l'Allemagne peut-être, puis dans toute la Gaule, Belgique comprise, en Angleterre (pays de Galles et Ecosse) ainsi qu'en Irlande et tout en les laissant subsister se sont mélangés avec elles.

Tous devaient, depuis longtemps, s'être exercés à l'agriculture. (Voir « La vie au Moyen-âge »).

Leurs villages situés et groupés de ci de là présupposent une culture du sol développée. Et puis leur multiplication, le rassemblement de leurs familles en agglomérations nécessitaient pour leur nourriture l'emploi abondant de produits de la culture, d'autant plus que ceux de la chasse et de la pêche ainsi que la cueillette des fruits sauvages ne pouvaient y suffire.

D'autre part, Jules César qui finit la conquête de la Gaule en l'an 51 avant Notre Seigneur, dans le récit qu'il en fit dans « De Bello Gallico » opposant les Germains aux Gaulois nota que les premiers avaient peu d'application à l'agriculture et préféraient la vie nomade et pastorale (ce qui explique l'esprit grégaire des premiers qui se manifeste en ce qu'ils sentent le besoin de marcher ensemble commandés par un chef). Puis les Gaulois renommés pour leur esprit pratique et avisé arrivèrent à inventer de nouveaux instruments aratoires et de nouveaux systèmes de culture.

La dispersion de la population et par le fait l'habitat isolé auquel Jules César fait souvent allusion, paraissent avoir été une règle générale en Gaule et notamment en Belgique. (aedificia ou édifices au milieu des campagnes avec réserves de foin et de céréales).

Les Gaulois recherchaient évidemment les clairières où coulait un cours d'eau. Et logiquement pour éviter les distances inutiles, mieux surveiller leurs champs et éviter toute chicane, avec leurs voisins, ils construisaient leurs fermes au milieu de leurs terres. Ils avancèrent toujours ces dernières au dépens des forêts et ainsi le pays se couvrit de défrichés. (Céroux par exemple en est un, mais qui daterait de plus tard. Son étymologie « siccum rodium » — « rodium » venant du latin « rodere » qui signifie défricher (en wallon « déroder ») semble lui fixer comme origine l'époque romaine.)

Ils cultivèrent le blé pour le pain, l'orge et le houblon pour leur bière appelée « Cervoise » dont ils faisaient grande consommation.

Déjà du temps des Gaulois et des anciens belges existait la propriété foncière. En gens pratiques tout en conservant une certaine propriété collective, ils se sont arrangés pour posséder personnellement certaine portion des terres. Et nous en venons ainsi à la propriété privée. De là proviennent les grands domaines gaulois. (Le territoire de beaucoup de Seigneuries a formé celui de nos paroisses et par après avec les Français en 1793 celui de nos communes englobant une ou plusieurs paroisses anciennes).

Ces grands propriétaires gaulois en arrivent ainsi à maintenir le petit peuple dans la quasi servitude du servage, pour pouvoir continuer à conserver ces terres et pour avoir une main-d'œuvre facile et peu coûteuse pour leur culture.

Les Empereurs Romains (l'empire romain dominera en notre pays pendant environ 500 ans) vont donner aux officiers de leurs armées conquérantes des domaines qui donneront naissance aux villas « Gallo-romaines ».

L'extension de la culture aux dépens des forêts continuera tout au long de l'occupation romaine. Vers 365 de notre ère, nous verrons d'ailleurs l'Empereur Julien l'Apostat qui, parti de Paris sa petite ville favorite, suivit la chaussée romaine, cette voie vitale de la Gaule Belgico-Romaine, visita les garnisons de soldats-laboureurs de Sauvenière, Liberchies, Brunehaut et Tavier et vint à Tongres où il distribua des domaines agricoles aux Francs pour s'en faire des alliés. Et ainsi ils ont favorisé l'éclosion de l'ère mérovingienne. (Selon un article de la « Libre Belgique » par Georges Vanden Abeele, Tongres est le premier nœud de routes en Belgique Romaine. A Sauvenière, près de Gembloux, nous avons le sentier Brunehaut qui nous rappelle la chaussée romaine dite aussi chaussée Brunehaut — ancienne chaussée romaine de Bavai à Tongres; et Tavier (Noville-Tavier) était, d'après le même auteur, établie une garnison de soldats-laboureurs.)

Cette extension de la culture aux dépens des forêts du temps des Gaulois, des Romains et des Francs explique de nombreuses dénominations de villages et de campagnes (voir « Vie au Moyen-âge »). Ainsi le Céroux, le Wanroux, Couture, Maransart, Moriensart, Agnissart, Sart-Messire-Guillaume, Rolessart et tous les autres Sart. Tout fait prévoir à Mously l'existence d'une villa Gallo-romaine : l'ancienneté de la paroisse et la présence de fragments de tuiles romaines dans les plus vieux murs de l'église et les matériaux purement gallo-romains du souterrain de celle-ci.

L'on a découvert, au siècle dernier, une villa gallo-romaine au parc de l'Étoile sous Ottignies (voir la relation qui a été faite par M. Félix Cordier et le Notaire Thibaut « Annales d'Archéologie »).

L'Europe occidentale vivait depuis trois siècles dans une économie domaniale où, par la brutale dissolution de la société ancienne et le profond ralentissement de la vie de relations, la terre était devenue la seule régulatrice de la vie économique et sociale. L'homme n'obtenait sécurité matérielle et morale, à quelque degré que ce fut, que par l'attache au sol à partir duquel se nouaient des

rappports de dépendance. L'homme devait par la formalité de l'hommage, formalité impliquant une réalité précise, se reconnaître le vassal d'un autre qui devenait par le fait son suzerain. Ou bien, il recevait un bénéfice d'un grand propriétaire, en l'occurrence souvent le Seigneur, et ce bénéfice devenait un fief impliquant la fidélité au donateur. (par exemple le fief de Négry à Mousty et le fief de la Porte à Cérroux).

Puis il y avait(sur des terres appartenant soit à une Abbaye, une paroisse, une seigneurie, des dîmes (dixième partie de la récolte) à payer chaque année à celui des trois propriétaires auquel cela revenait. C'est ainsi qu'au Moyen-âge, au moment de la féodalité, la vie des gens de nos villages tournait autour du château et des abbayes. Et, dans notre petite région, l'influence de l'Abbaye de Villers-la-Ville ainsi que celle d'Aywiers se faisait largement sentir tant au point de vue économique et social que religieux. Voyez ce qui est resté de cela dans le langage populaire on mesurait le temps selon la vie régulière des moines ou des religieuses appelées « nonnes ». « Au maté » signifiait l'heure où les moines ou les nonnes, avant l'aube, chantaient la partie de l'office divin appelée « les matines »; « à la première heure » l'heure de l'office dénommé prime; « à none » celle dite « none » ou neuvième heure; à « l'viesprée », l'heure des vêpres dites anciennement vespres; la cloche du couvent sonnait avant chacune de ces heures d'offices et indiquait ainsi à tous les villages environnants l'heure du jour où l'on était. Les moines se servaient, eux, pour marquer l'heure, de l'ancienne « clepsydre » ou horloge marchant avec le sable s'écoulant lentement dans la machinerie.

Avec le XIIIe siècle s'effectua une métamorphose économique et démographique de première grandeur (peuplement et rapprochement des groupes humains, ce qui amena le défrichement de beaucoup de terres: les villages en Sart, Roux, Rode, etc., désignent autant de ces défrichements). Par certains progrès techniques, ainsi l'emploi plus répandu du cheval de trait, la production agricole a augmenté énormément. Des marchés s'organisent ainsi que des foires qui, faisant franchir plus facilement les « barrières féodales », développent et étendent la circulation des produits agricoles

Après la révolution française les fermiers, successeurs des Seigneurs et des hommes de fiefs, dirigent en très grande partie la

vie économique et sociale de nos villages. La presque totalité des habitants vit en tout ou en partie de la grande ferme.

Nombreux, en celle-ci sont les ouvriers agricoles : valets, valets d'affilet ou conduisant l'attelage, bergers, faucheurs, vachers, etc... tout un ensemble de journaliers et puis beaucoup de servantes. Ajoutez à cela les artisans exerçant leur métier à l'intérieur de la ferme, le maréchal-ferrant, le menuisier, le charpentier, le couvreur (pour les toits de paille), le bourrellier-sellier, le cordonnier, le tailleur, la couturière, la lavandière et que sais-je encore.

Tout se faisait sur place sous la direction du fermier que l'on appelait « noss Maiss » alors qu'à sa dame l'on disait « noss' dame ».

C'était la vie en économie fermée où l'on subvenait soi-même à tous les besoins. La ferme était une grande famille et le village de même car l'on ne voyageait pas, l'on vivait dans son village.

A l'époque moderne avec les fabriques et le passage de l'outil à la machine, tout a changé du tout au tout. (Pour une théologie du travail, de M. D. Chenu, 1955, aux Editions du Seuil - E. Grévin & Fils, imprimeur à Lagny sur Marne.)



FABRICATION DU CHARBON DE BOIS

L'on peut étudier à Cérroux et dans les environs immédiats quelques industries anciennes qui existèrent de ci de là en la plupart de nos régions de l'Occident.

Que certaines de celles-ci soient représentées plus particulièrement en notre petite région n'est pas étonnant. En effet, le passage de plusieurs « anciens grands chemins » ceux de Wavre à Nivelles, de Jodoigne & Perwez à Nivelles et de Genappe à Wa-

vre devaient nécessairement les amener. (1) Ainsi en fut-il de la fabrication du charbon de bois, de celle de la toile ainsi que celle du verre et celle du fer. Mais, pour ces deux dernières, il semble que d'autres circonstances locales aient dû les susciter; pour la fonte du fer, la présence du minerai d'abord et puis toutes les dispositions favorables à l'habitat, et, pour celle du verre, la proximité d'un bois où l'on pouvait fabriquer le charbon de bois et surtout l'initiative d'un Seigneur de Moriensart doué de hardiesse et de débrouillardise. (2)

Pour la fabrication du charbon de bois, à qui voudrait parcourir les « Anciens grands chemins du Roman pays de Brabant » (3) et le ferait au moment des labours d'automne, il serait aisé de constater, le long de ceux-ci de part et d'autre, de larges taches rondes et noirâtres que l'on appelle vulgairement des « culs de faulde ». Ce sont autant d'emplacements, de « fauldes » ou de fours à fabrication de charbon de bois. (4)

L'analyse du sol de ces taches, nous indiquerait certainement un pourcentage assez élevé en charbon de bois. Mais le nom de faulde nous dit tout de lui-même. En effet, que signifie ce mot « FAULDE » employé aussi bien en français qu'en wallon ? D'après le dictionnaire de Littré « FALDA » en espagnol signifierait « aire », « espace ». Du Cange dans son glossaire (5) connu S.V. c'est-à-dire (6) sub verbo : « Falda, dit Falda est pris de temps à autre pour le cratère dans lequel se fait le charbon de bois ». Nous trouvons le même sens dans deux ouvrages renseignés par cet auteur. (7)

(1) Voir « Quelques Vieux Grands Chemins du Roman Pays de Brabant » par P.J. Lefebvre et l'abbé L. Jeandrain, Curé de Céroux — « Folklore Brabançon » 1937.

(2) Géographie et Histoire des Communes Belges par Tarlier et Wauters — Canton de Wavre — Commune de Céroux.

(3) Monsieur Marinus, a confié à l'auteur de cette présente étude que pendant la guerre de 1940 des amateurs de folklore parcoururent ces anciens grands chemins en consultant « livre en mains » l'étude : « Quelques Vieux Grands Chemins du Roman Pays de Brabant ».

(4) Le premier valet de la ferme de Moriensart, Marcel Mertens m'a dit récemment qu'en labourant il a retrouvé dans l'un des culs de faulde un véritable morceau de charbon de bois. Ainsi également un autre cultivateur de Céroux.

(5) Glossaire de DU CANGE — « Glossarium Mediae et infimae latinitatis » — Tome II — Librairie des Sciences et des Arts — 106 bis, rue de Rennes — 1937.

(6) J'ai traduit le latin en français, pour plus de compréhension.

(7) In « Etymologicon d'Hakam Wasinghanus » — in Ricardo p. 255 et in « Monasticum anglicanum » — p. 165.

Ensuite dans le « Statutum pro foresta compendiensi » de l'année 1563 (1) nous avons : Dans ces lieux les fauldes sont des cratères ou emplacements de fauldes en lesquelles les bois coupés et les charbons sont enfermés et conservés et même actuellement encore les beiges-gaulois (Gallo-belgae) appellent faulde ou faude une fournaise à bois circonscrite en un cratère grossier que l'on appelle en français une charbonnière. »

Le « Monasticum Anglicanum » (2) nous donne : « FALDA » du dialecte saxon « FALD » ... « FAULDE » (Föld) non donné dans le nord de la France à des fosses où l'on fait du charbon-Terme de métallurgie = aire sur laquelle on établit des meules de calcination. — Etymologie provençale : falde, faude — espagnole : falda - halda = giron « folda, folt » = pli. (3) De là, on a passé au sens d'aire et de four.

L'on nous donne encore sous l'appellation de « faulde » : fauldée de charbon : « fournaise à charbon » parce qu'elle est constituée de cratères. (4) Dans le Chartal reg. (5) nous avons encore : « Le suppliant venant de bois couvrir et mettre à point une faulde de charbon qu'il avait faite » — L'on nous donne encore « une faulde de charbon » de là « Brûler une faulde de charbon » (6). Enfin, le Chartal Corb. (7) nous dit « Porront, braser, fauder et chauffouer sans empiriez les dis bos et ne porront rien capter di mairieng ».

Toutes ces citations ne nous démontrent elles pas à profusion que la double appellation usuelle : « FAUDE » et « Cul de Faulde » désigne évidemment la fabrication primitive du charbon de bois. (8)

(1) Article 29. — (2) Tome II - Chap. 76

(3) Livre 2 — chap. 76 et chap. 86

(4) Litte remles anno 1457 in reg. 489.

(5) Cap. 229 — (6) Ibidem anno 1459

(7) Siqe Ezechiel ad annum 1419 fol. 741 a

(8) Page 160 Tome II du Glossaire de Du Cange.

Carbo, carbones de foresta ex ligno combusto in fornace conlecti = charbon, charbons de la forêt faits de bois consumé dans un four.

Ad Mathaens Paris Cap. 26 in « additum »

Carbonaria — Charbonnière.

Four dans la forêt pour fabriquer du charbon cap. 15 in additum ad Mathaens Paris

Ibidem anno 1195 — Carbonator ou charbonnier = celui qui fabrique du charbon de bois dans la forêt

Dans une charte de l'an 1315

In reg. 75 — charlopl — reg. ch. 280.

Carbonea — lieu d'où l'on retire le charbon (de bois) à l'usage des artisans

Sur les territoires de Cérroux et de Lasne (hameaux de Mouriensart et de Beaumont) le long de l'ancien grand chemin de Wavre à Nivelles, de chaque côté de celui-ci, sur une longueur d'un kilomètre, on trouve, à raison de dix en profondeur, de nombreux culs de fauldes. Ils ont de dix à quinze mètres de diamètre. Il y en a entre autres, également le long de l'ancien grand chemin de Genappe à Wavre entre Limauges, La Croix Thomas et la Bojette, hameaux et lieux dits de Cérroux.

L'on en trouve aussi de-ci de-là sur le territoire de Court St. Etienne, notamment à Beurieux ou passe « l'ancien grand chemin de Jodoigne et Perwez Nivelles ». Il s'en trouve encore souvent le long d'autres anciens grands chemins ainsi au flanc droit de l'ancien grand chemin de Charleroi à Bruxelles à la sortie de Genappe vers Bruxelles, de même à Mont St. Jean.

Enfin tout dernièrement Mr. Jean Simonet et moi, avons sondé consciencieusement dans le « Bois Brunard » à Thy sous Balsy-Thy à trois quarts de lieues de Cérroux, quatre des dix ou douze moites de terres noire qu'on y a découvertes. (1)

Il s'agit de monticules arrondis de sept à dix mètres de diamètre et d'un mètre à un mètre et demi de hauteur. Croyant nous trouver en présence de tombelles de l'âge du fer, comme les êtres humains de cette époque incinéraient leurs morts, nous pouvions penser cela, nous avons découvert qu'il ne pouvait s'agir que de tours à fabrication de charbon de bois. Ceux-ci sont restés à peu près dans leur forme primitive car l'endroit qui est encore boisé depuis sans doute de nombreux siècles, n'a pas permis à la charrie d'entamer la masse arrondie de leur monticule.

Ayant plongé la bêche au beau milieu de chacune de ces fauldes nous avons rencontré d'abord de la terre noire, très noire, puis, au second fer de bêche, du pur charbon de bois à cent pour

(1) Cette découverte a été faite par Monsieur Pierre Deaneux du Musée du Cinquantenaire et de même celle des fours à verre dont question plus loin. Je me permets de noter ici cet extrait du Glossaire du Du Gange concernant la houille p 161 carbones terres quod galli Hallus vocant, etc... Les charbons « de fer » que les Gaulois appellaient houille et qui furent découverts en premier lieu dans la campagne de Liège en l'année 1198 — récit de Aegidius Aurac Vallis Monach in Albeck — cap 95 — Brulsthemius Magn Chron Belg anni 1201

Selon le dictionnaire Larousse « houille » est un mot de provenance purement wallonne.

cent; d'ailleurs il s'y trouve même de nombreux fragments durs de charbon de bois.

Le dictionnaire « Nouveau Larousse Illustré » donne du charbon de bois cette définition : « Le charbon de bois est le produit de la combustion et de la distillation incomplète du bois. La carbonisation s'opère en meules ou fauldes, en four (1), en chaudières, en fosses et en vases clos. Le procédé en meules se pratique généralement en forêt; Il fournit le charbon de bois propre aux usages domestiques (2) ou à certaines industries dans l'ancien temps. Sur un sol légèrement creusé en un cercle de 6 à 7 mètres de diamètre, l'on plante une perche verticale puis on dresse autour de la perche les buches sur plusieurs étages, en ayant soin de ménager une galerie horizontale aboutissant au centre et débouchant à l'air libre. On couvre la meule d'une couche de terre humide, on retire ensuite la perche centrale et l'on met le feu par la galerie horizontale préalablement remplie de matières combustibles. La combustion est achevée quand la flamme s'échappe par les ouvertures extérieures de la galerie que l'on bouche à ce moment en laissant le tout en repos de quarante huit à soixante heures. C'est le seul mode de fabrication de charbon de bois qui nous intéresse, puisque c'est là la véritable faulde dont nous rencontrons la trace en nos régions.

(1) Il ne s'agit ici que de la carbonisation en four.

(2) Le charbon de bois sert d'abord pour le feu de l'encensoir à l'église, autrefois l'on se servait des braises venant des fours de boulangers et actuellement l'on emploie des braises chimiques composées de charbon de bois pilé et aggloméré en grosses pastilles au moyen d'ingrédients combustibles entretenant le feu. Evidemment, dans les siècles révolus ce charbon de bois venait directement des fauldes. L'on se servait du charbon de bois pour chauffer et entretenir la chaleur des fers à repasser. Certains petits poêles (poêles minuscules à feu de charbon de bois) permettant aux personnes devant séjourner au froid de l'extérieur, en hiver, de se chauffer les mains.

GRANDE UTILITE ANCIENNE DU CHARBON DE BOIS

Quand les hommes ont-ils commencé à employer le feu qui, avec l'air et l'eau, constitue un des premiers éléments de la nature ? On ne le sait, mais sans doute ce fut bien tôt.

Aux âges paléolithiques ou néolithiques l'on s'en servait déjà puisque l'on retrouve des fonds de cabanes avec traces d'un emplacement de foyer. Toujours la présence d'un foyer indique la présence d'une famille à telle enseigne que la résidence d'un groupement humain familial prend le nom de feu. Et l'expression suivante est courante : « Dans tel village, il y a autant de feux — autant de foyers ». Et nous voyons tout le long de l'histoire et notamment chez les Romains que l'on défendait sa patrie en luttant « pro aris et focis » c'est-à-dire pour la protection des sanctuaires et des foyers. Et l'on continua à se servir du feu, notamment à l'époque du fer, entre autres pour l'incinération des morts. Mais de quoi tirait-on le feu ? Mais tout bonnement de morceaux de bois secs frottés l'un contre l'autre ou du frottement de deux pierres.

L'Eglise Orthodoxe grecque et l'Eglise Catholique entourent de cérémonies particulières la bénédiction du feu qui se fait dans la soirée du samedi saint. Ce feu doit jaillir sous forme d'étincelles d'une pierre frappée au moyen d'une autre pierre ou d'un morceau de fer.

L'on a remis au musée paroissial de Cérroux une boîte ouvragée par un indigène de l'époque et transmise de génération en génération dans une famille de Maransart (celle de Mr Emile Mambourg). A l'intérieur de celle-ci il y a, en dessous, un petit casier pour de l'amadou eu au-dessus un plus grand pour un silex et un morceau de fer. L'ensemble devait servir à faire du feu. Cette boîte pendait naturellement à l'un des montants de la cheminée, près du foyer et s'appelait « tape-feu ». A l'autre montant était appendue

une boîte en fer blanc noirci dans laquelle l'on dressait les tiges de tanaïsie séchées ou des tiges de chanvre servant à prendre du feu à même le foyer pour allumer la lampe à huile (crasset), la lampe à pétrole (quinquet) ou la pipe du fumeur. C'étaient les « brocales » et la boîte c'était le brocali.

Le feu servait d'abord à cuire les aliments. Mais il servait aussi à chauffer les habitations et de même à fondre le fer, à fabriquer le verre, à cuire des briques, tuiles, poteries, etc...

Le premier combustible employé fut évidemment le bois, le bois sec. Mais l'on constata bien vite que si celui-ci flambe rapidement et intensément il ne dure qu'à condition d'en recharger constamment le tas et qu'à chaque recharge le feu a tendance à diminuer de force. L'on découvrit également bientôt que les résidus de bois en partie seulement consumé et encore dur, allumés et entretenus par un souffle peu violent et régulier donnent un feu continu, durable et également régulier. Dès lors, peu à peu employa-t-on ce charbon de bois toujours sur une plus grande échelle même dans l'industrie naissante. Ainsi pour la fonte du fer dont on avait, dans la région, des gisements d'ailleurs assez peu riches vraisemblablement et également pour la fonte du verre.

Il y a dans l'histoire locale de Beaurieux, Court-St-Elenne, La Motte et Cérroux d'autres vestiges de la fabrication du charbon de bois et de sa vente.

A Beaurieux, il y a le sentier qui porte le nom de « pissinte des cindreux » : les vendeurs et acheteurs de charbon de bois fabriqué en l'endroit empruntaient celui-ci pour l'acheminer vers les anciens grands chemins de Jodoigne, Perwez, Nivelles et vers les régions industrielles du bassin de Charleroi ou du Centre. La légende dit que l'on voyait arriver des marchands amenant à dos d'ânes ou de mulets, dans deux sacs reliés entre eux pendant de part et d'autre sur les flancs de la bête, des clous de Fontaine-l'Evêque (lorges catalanes) et remportant pour le retour du charbon de bois. (1)

(1) Tradition locale

A Court-St-Etienne, à l'ancienne barrière qui se trouvait à l'aboutissement sur la place du village, de la rue du Pont de Pierre, devant la maison du Docteur Detry (anciennement maison Delcharlerie et plus anciennement encore Maison Romain) il y avait une petite remise précédée d'un poteau avec inscription indiquant qu'il y avait là barrière. (1) Devant cette remise, il y avait toujours un tas de cendres de bois et de morceaux de bouteilles (2) car là s'arrêtaient et se reposaient des marchands du même genre que ceux de Beurieux amenant des bouteilles des verreries du bassin du centre et remportant du charbon de bois.

A La Motte, des marchands semblables à ceux de Beurieux et de Court-St-Etienne s'arrêtaient à la Franche Taverne. (3) Ils y logeaient et mettaient leurs ânes et mulets dans la prairie voisine appelée « Chégnoire ». (4) Amenant des marchandises du pays noir, ils remportaient du charbon de bois.

A Cérroux, les « vieux Dejean » (5) tenant une vieille maison de culture, rue du Bois Henry, faisaient, il y a cent cinquante à deux cents ans, le commerce en gros de charbon de bois, qu'ils menaient à Bruxelles en char. Pour monter la brusque et rude montée de leur rue et gagner la route de Cérroux à l'ancien grand chemin de Wavre à Nivelles qui « Au Gras Fromage » à Glabais traverse l'ancien grand chemin de Charleroi à Bruxelles, ils aidaient les deux chevaux mis au timon et qui devaient faire tout le voyage en attachant par devant un troisième cheval.

(1) Conferatur l'étude sur « La Motte » par l'abbé Jeandrain, Curé de Cérroux. Il y est donné comme pièce justificative, en annexe, le résumé du parchemin de la dernière adjudication des droits de barrière au Sieur Romain - Tenancier de Café en la maison ici indiquée.

(2) - (3) - (4) Tradition locale.

(5) Un acte notarial de 1782 à moi obligamment prêté par Mr. l'abbé Pensis et mis en annexe à la présente étude nous montre des Dejean achetant du bois pour faire du charbon.

Celui-ci, après ce coup de collier était remis à l'écurie. (1)

Copie de l'acte notarial dont question page précédente.

	24	30	
Collée			Merville
	4	S	
		1782	

Ce jourd'hui 3e de Janvier 1782 par devant moi Notaire soussigné admis au conseil souverain de sa Majesté ordonné en Brabant résidant au village de Mellerij et en présence des témoins ci-après nommés

Comparut personnellement le Sieur Denis Michel Delibotton
Maireur de Court St. Etienne

Lequel par commission spéciale de Monsieur Delanpré de la Franche Comté Seigneur D'holjberghe — nous a dit et déclaré d'avoir vendu comme il fait par cette, à Henri Dejean de Seroux ici présent et acceptant, la coupe de Raspe du bois nommé le bois sans Dime, situé près de la Cense de Profondeville et c'est aux clauses et conditions suivantes, savoir :

Que led'. acceptant devra en payer es mains dud'. Sr comparant quatre cents et cinquante florins argent courant outre les deux sols par chaque florin et une pistole pour subvenir aux frais de la

(1) Tradition locale —

L'on raconte à propos de ces voyages à Bruxelles avec le charbon de bois que « Dejean vit sur une place de la capitale une personne de Sauvagemont (Coulure - St. Germain) appelée « l'Copinnette » = Mise à la « Honte ». C'est-à-dire que, - ayant volé, elle avait suivant l'usage des tribunaux de l'époque été attachée à - un pilori sur la place publique. Une plaque avec inscription en gros caractères - « Volause » clouée au haut du pilori, proclamait à la foule le crime pour lequel « elle était condamnée. Dejean la reconnaissant lui cria « Tiens c'est l'Copinnette », celle-ci honteuse baissa la tête mais son surveillant lui tirant les cheveux par derrière l'obligea à redresser celle-ci. Il faut noter que l'endroit « Sauvagemont » appartenait alors au Comte de Bruxelles -

Se rapproche de cette anecdote la suivante :
Une femme de Glabais avait aussi commis quelque méfait, est-ce avoir volé ?... Elle a dû subir un châtement, je suppose que c'était aussi la mise à la honte. Cela se fit au lieu dit « Passage Muzette » le long de l'ancien grand chemin de Jodoigne à Nivelles, limite des territoires de Glabais et de Ways. Cette condamnée laissa échapper cette façon passée en proverbe dans l'endroit : « Bé fé el ré c éde » c'est-à-dire « Bien faire et ne rien craindre ».

présente vente au désir dud'. Seigneur Delanpré à payer prestement, dont le paiement du principal et du dixième denier écherra pour une moitié à la Saint Jean Baptiste et pour l'autre moitié le premier 7bre 1782.

Que ledit acceptant devra couper lad' raspe à rez de terre sans pouvoir sequetter ni déraciner aucune plante, ni toulher aux vieilles étaples, et devra en laisser deux cents et cinquantes nouvelles à marquer par les personnes à commettre par led' Seigneur, à peine de vingt sols d'amende pour chaque étaple qu'il pourrait avoir abbatue et de pareille amende pour chaque qu'il n'aurait point laissée.

Que le même acceptant devra avoir coupé lad' raspe pour le premier de mars prochain et entièrement transporté les marchandises à en provenir, soit charbons de faudre ou autres, endéans le premier d'août aussi prochain, à peine de confiscation au profit dud'. Seigneur et sans préjudice à ses obligations.

Que led'. acceptant ne pourra toucher à aucuns arbres montants de quelle espèce que ce soit, à peine de dix florins d'amende pour chaque contravention.

Qu'il ne pourra entrer dans led'. Bois pour ij travailler ou voiturer qu'après la lever du soleil, et devra en sortir avant le coucher et ne pourra ij laisser paître les chevaux en chargeant, à peine de dix florins d'amende pour chaque contravention.

Qu'il ne pourra faire aucune place de faudres, en cas il en manque, sinon après avoir fait avertir led'. Sieur comparant qui lui en fer marquer, dans le dit bois, en cas il ne soit pas possible d'en faire faire sur la campagne, sans causer un tort notable aud' acceptant.

Que le même acceptant devra, sans diminution du prix principal palier la Dime en nature ou en argent, en cas elle soit due.

Se L'acceptant
/ 10- 10 - 0

Le 16 7bre 1782
reçu acompte la
somme de 222 Fis.

Le 24e 9bre 1782
reçu encore à compte
210 fls.

Le 7 9bre 1783
Reçu encore à compte
par le Ills Dejean
trois pistoles
/ 31-10-0

Le 29 Xbre 1783, j'ai
encore reçu dud'.
Dejean 15 fls; com-
pris le 10 pr.
C. sacs de Charboies
qu'il m'avait livrée
en 1782
ici / 15 - 0 - 0

Le 2 de l'an 1785 j'ai
encore reçu dud'.
Dejean à compte
come dessus
/ 4 - 10 - 0

Le 13 fevrier 1786
reçu dud'. Dejean
douze fls. en entière
satisfaction.
ici 12 - 0 - 0

Est aussi comparu Freuilin Dessij habitant dud'. Seroux Lequel nous a dit et déclaré de se porter ploige et solidairement obligé vis à vis dud'. Sr. Comparant, pour led'. acceptant et ce jusqu'à entier accomplissement des clauses et conditions ci-devant prescrites, à quel effet il renonce aux bénéfices d'ordre et de dissention, l'effet d'esquel lui a été expliqué par moi led'. Notaire.

A l'assurance de tout quoi lesd'. acceptant et cautionair ont obligés leurs respectives personnes et Biens en forme, constituants pour ce irrévocablement tous porteurs de cette ou de son double authentique pour le, premier faire reconnoitre et passer au besoin en condamnation volontaire : sans préalable ajournement à décréter tant aud'. conseil souverain de Brabant qu'ailleurs ou il appartiendra avec dépens auxquels prom obli: renonceantes.

Ainsi fait, passé et accepté aud'. Seroux le jour susd'. en présence de Lambert gerl De Broux de Court St. Etienne et de Claude Golsse dud'. Seroux témoins requis, les frais de cette et d'une copie authentique à délivrer au comparant à charge de l'acceptant.

La minute originale de cette munie d'un siel de vingt quatre sols, est signée et marquée tant des parties contractantes, témoins que de moi soussigné Notaire.

Quoi attester
M. Delforge nots
1782.

La fabrication du charbon de bois s'est prolongée en Ardennes jusqu'au début de ce siècle. Et c'est pourquoi, d'un article intitulé « Croquis ardennais » j'ai pu retirer quelques détails techniques supplémentaires sur cette fabrication.

Le charbonnier s'appelait « faudeu ». En ce pays montagneux le faudeu devait choisir soigneusement l'emplacement de la meule ou de la faude. C'était le bas d'une colline boisée pour faciliter le charriage du bois qui se faisait à l'aide d'une brouette à claire-voie. Il transportait ainsi les rondins préparés en « owades » ou cordes (valant deux mètres cubes). Le charme fournissait la meilleure essence et on n'employait guère le chêne.

L'emplacement de la faude s'appelait « aire de faude ». On y construisait avec quatre grosses bûches une sorte de cheminée de 30 cm de diamètre. Autour de cette cheminée rudimentaire, on rangeait les rondins debout et sur trois ou quatre étages superposés allant en se rétrécissant de la base au sommet. On recouvrait le tout, sauf le sommet, d'une couche de terre humide, de mousse et d'herbe sèche. Sur le pourtour et à la base de la meule, on pratiquait des trous régulièrement espacés de soixante à quatre-vingts centimètres pour l'introduction de l'air. Le faudeu jetait alors du charbon embrasé (des breuges) et du petit bois par l'ouverture du sommet. Le feu gagna toute la meule, l'ouverture supérieure était bouchée au moyen de gazon et de fraisil (cendres).

Le faudeu perçait ensuite la couverture pour le dégagement de la fumée. Lorsque cette fumée devenait plus abondante, d'un bleu clair et quasi transparente, la carbonisation se terminait dans une zone de la meule.

Mais le faudeu ne persait pas une minute. Il continuait à boucher les trous de dégagement et à en percer d'autres qu'il fermait à leur tour quand apparaissait la fumée révélatrice. Et cela durait jusqu'à ce que les événements de dégagement se confondissent presque avec les trous d'admission. Les derniers événements fermés, on recouvrait la faude d'une couche de terre humide, arrosée au besoin et qu'on laissait refroidir. Le diamètre des faudes allait de quatre à six mètres; on y employait de cent à cent cinquante stères de bois.

La carbonisation d'une faude de quinze décastères et son refroidissement duraient une douzaine de jours.

Après le refroidissement les faudeux remplissaient de ce charbon des sacs que les charretiers venaient charger pour la gare la plus proche.

Les faudeux se tenaient dans des huttes de branchages, celles-ci voisinaient avec celles des sabotiers.

La faude devait être surveillée jour et nuit, les faudeux travaillaient deux à deux.

Pendant la dernière guerre on fabriqua encore du charbon de bois avec des tours en lôle.

Au printemps 1941 les princes Baudouin et Albert vinrent visiter ces derniers.



USAGES MODERNES DU CHARBON DE BOIS

L'on se sert encore actuellement du charbon de bois pour certaines soudures de métal, le charbon de bois donnant une chaleur douce et durable.

L'on s'en servait pour tenir chauds les fers à repasser le linge, pour entretenir, dans une chaufferette ad hoc, un feu afin de se tenir les pieds au chaud en hiver, pour chauffer et tenir chauds certains mets dans les hôtels et restaurants, pour le feu de l'encensoir dans les cérémonies religieuses.

L'on s'en sert actuellement en pharmacie (charbon de Belloc), pour la trempe des aciers spéciaux, pour le filtrage des eaux et des bières, pour faire des fusains pour les dessinateurs, dans les fonderies pour boucher la coulée, dans la fabrication des masques à gaz, pour la clarification du verre en fusion.

Dans les industries nécessitant des feux ne dégageant point de fumée.

Pendant les guerres en cas de pénurie de carburants, les moteurs fonctionnant au gaz de gazogène produit par le charbon de bois.

Et hélas, le charbon de bois ne servit pas toujours au bien de l'humanité car le jour où l'homme, pour la première fois, mit le feu à un mélange de soufre, de salpêtre et de charbon de bois, découvrant ainsi l'existence d'une force d'expansion d'une rare puissance, on peut dire que le monde s'enrichissait d'un nouveau fléau. (Patriote Illustré du 20 juin 1950 - article : « Le désastre de Malines en 1646 » en marge d'Hiroshima et de Bikini par Robert Van den Haute).

**

LA FONTE DU MINÉRAI DE FER

FERRIERE (1) - Cette dénomination donnée à un hameau de la paroisse de Céroux attire logiquement l'attention du chercheur vers les vestiges possibles d'une mine de fer ou du moins d'un gisement de ce métal, d'une forge ou de fours servant à la fonte de ce minéral. A première vue, il n'y eut à remarquer que la présence d'une eau ferrugineuse dans le petit ru marécageux du fond de la vallée. La rencontre de cailloux ferrugineux de-ci de-là dans l'alentour rapproché vint s'ajouter à cette première découverte. Mais la découverte de silex polis sur les flans comme dans le fond de la vallée de Ferrière et dans les environs immédiats (2) démon-

(1) Dans le Glossaire du Du Cange pas 444 - Tome III - FERRARIA = Fodina ferraria - en français « Fosse de Fer » Stat. pro reformatu regni - Navar anni 1322 in Reg A Cam Comput - Paris fol 160

Ibidem solvantur de emolumentu ditorum ferrarium = Ces frais se paient au moyen des bénéfices faits par l'exploitation des dites fosses de fer.

Du mot fosse vient l'appellation de « fosty » hameau de Baisy où l'on a trouvé quantité de minéral de fer à un endroit déterminé. Mr. Yernaux, instituteur à Mousty et auparavant à Baisy y découvrit du charbon de bois en poussière et, enfouie là, une grosse scorie ou un gros morceau de minéral de fer ayant subi un commencement de fusion. De là l'on a supposé, avec raison, qu'il y eut en cet endroit un four primitif à fondre le fer.

Le minéral de fer en petit volume compact ou creux (géode) de Fosty comme de Ferrière, est de la limonite. Ibidem ferro = labor ferrarum

Un féron c'est un fabricant de fer. De là le nom patronymique de Féron. De là, le nom de Féronstree donné à une rue de Liège, c'est-à-dire : rue des Ouvriers du Fer.

(2) Il a été découvert un grattoir poli sur le haut de Ferrière et probablement plusieurs grattoirs non polis sur le flanc sud de la vallée. Sur le versant Nord de celle-ci fut trouvé un autre grattoir poli. Au champ St. Sébastien, l'on découvrit une hache polie de travail. Au champ Pinsgualre de même et au champ d'Enfer l'on trouve une hache de combat polie. Ces trois endroits communiquent de façon directe et rapprochée avec Ferrière.

trent que les hommes de l'âge néolithique y vécurent et cela apportait une nouvelle confirmation de poids à la supposition primitive. Et, d'ailleurs, cette vallée renferme éminemment les conditions recherchées par les hommes de la préhistoire pour leur séjour fixe en un endroit déterminé.

Voyez, que leur fallait-il d'abord ? de l'eau ? Il y a là une source intarissable (1) - du feu ? ils pouvaient en faire aisément car le bois ne manquait certainement pas, l'endroit étant en ces temps reculés, comme la plus grande partie du pays, presque entièrement boisé. D'autre part, la direction de la vallée offrant les deux ouvertures de celle-ci au vent dominant, l'une du sud-ouest et l'autre leur donnant issue dans le sens opposé du nord-est, favorisait admirablement l'entretien du feu et l'évacuation des fumées de ces foyers établis à même le sol, la protection contre les vents froids. (l'une des collines latérales se trouve au nord et par le fait son flanc est exposé au midi, situation recherchée pour l'établissement des demeures), le sol favorable à la culture, précisément ce dernier est léger et permettait ainsi qu'on le travaille avec des outils fragiles de bois, les seuls dont on disposait alors; les moyens de communications, il s'établit avec le temps, tout près, deux anciens grands chemins avec ramifications latérales. (2)

Cette démonstration de l'habitat presque certain, à Ferrière, des hommes de l'âge néolithique, nous permet de conclure à la continuation à travers divers âges de l'histoire du séjour fixe de nos semblables en cette vallée. En effet, c'est une loi de l'ethnographie rappelée par le baron de Loë (3) que là où dès les temps anciens les hommes ont demeuré, ils ont continué à le faire aux autres époques.

(1) C'est la « Fontaine Colas-Robert » à laquelle, avant l'établissement des puits, tout le monde, dans les environs et après beaucoup de gens encore venaient se fournir d'eau potable.

(2) L'ancien grand chemin de Wavre à Nivelles et l'ancien grand chemin de Genappe à Wavre ainsi que le chemin de La Motte à Céroux et le chemin du Seigneur de Palland rejoignant l'ancien grand chemin de Wavre à Nivelles. Voir « Quelques vieux chemins du Roman Pays de Brabant » - Folklore Brabançon - février, mars 1937.

Il est bien à penser que beaucoup des anciens grands chemins furent primitivement des pistes suivies par les hommes de l'âge de la pierre.

(3) Précis d'archéologie 1919.

Sans doute existe-t-il à Ferrière un gisement assez important de fer, que l'on aura exploité à fond et d'autre part sans doute y aura-t-on amené par moyens de transport primitifs le minéral glané dans les alentours. De là à supposer qu'il y eut à Ferrière soit une fonderie de fer soit une forge, il n'y avait qu'un pas. Mais où cela se serait-il trouvé ? Une maison de l'endroit paraissait spécialement ancienne et semblait se trouver là où probablement il y en eut une dans le passé le plus lointain. Tout d'abord elle est située au bas flanc de la vallée exposé au midi en surplomb de la fontaine. Puis un chemin passant entre cette dernière et son pignon, la relie d'un côté à l'ancien chemin de La Motte à Cérroux et à celui allant de la Seigneurie de Wez (1) et de l'autre à l'antique hameau de Limauges (2) un autre chemin la met en communication par plusieurs ramifications avec tout le reste du flanc de la vallée exposé au midi et avec le dessus de Ferrière et de Cérroux.

Enfin les plus vieilles parties de la bâtisse remontent, comme beaucoup de constructions plus anciennes de la région, à la première moitié du 18ème siècle. (3) Mais voici que se font quelques découvertes : Une vieille maison en torchis (4) avait été démolie en partie il y a quelques quinze ans. Or, on le sut par après, elle avait des fondations maçonnées au moyen de pierres ferrugineuses assez grandes; on les retrouva constituant les rebords de la fosse à fumier. Lorsque l'on défit celle-ci l'on pu constater que plusieurs d'entre elles constituaient des conglomérats de fossiles. (5) (Dans le fond de la vallée, au pied du flanc nord-est, Monsieur Jean Simonet a trouvé une partie du banc de pierres ferrugineuses fossiles et même un morceau de poterie peut-être romaine).

(1) Il s'agit ici de la Seigneurie de Pallandt anciennement Seigneurie de Wez. L'ancien grand chemin de La Motte à Cérroux servit beaucoup au transport du charbon de bois venant de Cérroux et des clous et houtellias venant de Fontaine l'Evêque et ses environs.

(2) Limauges est aussi ancien comme agglomération. l'on pense qu'à son point culminant, au carrefour où se dresse la « Chapelle aux Sabots » il y eut primitivement un édifice païen placé là en l'honneur des « Laras du Carrefour » puis une partie de ce hameau se trouve sur l'ancien grand chemin de Genappe à Wavre.

Voit « Quelques vieux grands Chemins du Roman Pays de Brabant »

(3) La date retrouvée sur une des poutres est : 1734.

(4) Les murs en torchis sont constitués d'un clayonnage de tranches adaptées sur une charpente verticale sectionnée en différents chassis sur lesquels l'on a appliqué une certaine épaisseur d'argile mélangée en mortier avec de la paille (pailloles) d'avoine ou d'une autre céréale.

(5) Pierre de formation géologique par agglomération de plusieurs éléments silice, chaux, coquillages devenus pierre, preuve de l'invasissement des terres par les mers.

La démolition de la dernière partie de la vieille demeure mit à jour d'autres spécimens, ainsi qu'un fragment avec oreille d'un mortier d'apothicaire. Monsieur Breuer, chef de Service des Recherches du Musée du Cinquantenaire, l'ayant examiné a jugé qu'il pouvait remonter à plusieurs siècles en arrière. (1) De même les terrassements opérés un peu plus bas sur le même flanc de la vallée (1) ont fait découvrir à une profondeur de un mètre cinquante à deux mètres, sous une couche de sable jamais encore remuée (2) de nombreux fragments de faïence des XVème et XVIIème siècles. (3)

Ces dernières découvertes signifient que ce flanc de la vallée exposé au midi a été habité de façon plus stable et plus continue d'autant plus que le chemin fort creux qui dévale du dessus de Ferrière vers la fontaine indique l'usage long et fréquent qu'en firent au cours des âges, les gens, le bétail et les véhicules de petite envergure. (4)

De toutes ces considérations découle la certitude morale de la présence, anciennement, à Ferrière, d'une fonderie seule ou d'une fonderie et d'une forge pour le traitement du minéral de fer.

La première de ces hypothèses, sans cependant que l'on doive exclure entièrement la seconde, a reçu dernièrement sa confirmation. Lorsque l'on apprit qu'une terre située sur le flanc de la vallée, exposé au midi, avait contenu et contenait encore de nombreux cailloux de fer et que la terre en était, en un endroit d'un noir de suie vraiment frappant, on se mit à faire des recherches et l'on put découvrir là une alre de forme arrondie de vingt cinq

(1) Aux époques primitives

(2) A côté de la vieille maison dite de « Colas Robert » que le Chevalier Paul Breydel, architecte, authentique descendant de Jan Breydel le compagnon de Pierre de Coninck, deux citoyens illustres de Bruges, vient de transformer en gentilhomme du XVIIIème siècle

(3) Le sable, continuant sous l'effet des pluies à dévaler, a formé cette couche épaisse.

(4) Il devait s'agir de ce tout petit véhicule dénommé en patois wallon « es-clitte » porté à l'arrière par deux petites roues et à l'avant par un bloc de bois recouvert d'une plaque de fer à sa partie extérieure attaché au milieu du fond du petit chariot de façon à pouvoir tourner. C'est à ce bloc qu'était attachée par un crochet la double chaîne à laquelle était attelée la bête qui traînait le véhicule.

à trente mètres de circonférence composée d'une couche de terre noire au point qui vient d'être indiqué et d'une profondeur de deux fers de bêche. D'autre part, de-ci de-là, l'on trouve avec des morceaux de minerai de fer au naturel, d'autres qui sont de la véritable scorie ou résidu de fer fondu.

La conclusion s'imposait : sur cette terre l'on a fondu du fer et il s'y est trouvé un four primitif servant à cette fonte et ce four était à l'emplacement de cette aire de terre noire qui servait aussi pour le four à bois (1) servant à la fabrication du charbon de bois nécessaire à cette même fonte et aussi à d'autres usages pour l'utilité des habitants de l'endroit. (2) (Mr Lassance du Musée du Cinquantenaire, venu sur place, a conclu à la présence là d'un four primitif à fondre le fer. Sans doute tout ce petit terrain aura servi à des fours successifs. En contrebas de ce terrain, Monsieur Emile Simonet a, dernièrement encore, trouvé un grand nombre de scories. Dans le passé, Monsieur Maurice Goisse, à qui appartient le terrain en avait découvert beaucoup en travaillant le sol de celui-ci.)

C'est alors qu'en étudiant mieux cette terre l'on comprit pourquoi, sans aucune nécessité apparente, quoique de proportions petites, elle est entourée de quatre chemins ramifiés par quatre autres à chacun des angles; et aussi, pourquoi parmi ces derniers celui qui descend vers la fontaine présente une telle usure, marquée par son profond encaissement.

Mais voici que peu après, en creusant (3) dans la continuation du même flanc de la vallée, donnant plus à l'est (4) dans ce

(1) Voir l'étude précédente sur la fabrication du charbon de bois.

(2) Cette terre est la propriété de Mr Maurice Goisse, cultivateur, elle est en contrebas de sa maison qui a remplacé une vieille demeure en torchis (où l'on a trouvé aussi les pierres ferrugineuses avec fossiles de coquillages).

(3) L'on est venu tout récemment construire une maisonnette à cet endroit du flanc de la colline couvert d'un maigre gazon, l'on y découvrit ce cône de pierres.

Comme cette terre avait précédemment été cultivée et que ce coin précisément seulement avait été boisé, l'on suppose que le cultivateur rencontrant des pierres du dessus du cône avec le fer de la charrue a renoncé à le cultiver.

(4) Ainsi avait-on toujours les vents dominants du sud-ouest pour entretenir le feu

qu'on dénomme « Le Fond Roland » (1) l'on mit à jour un amas conique de pierres ferrugineuses et de pierres de sable dont la face faisant partie de la surface concave et intérieure se montra fortement calcinée. Certaines autres pierres placées horizontalement et creusées pour former un conduit menaient à la base du cône. Elles indiquaient la place pour la bouche du soufflet. Nous nous trouvions sans contredit devant un four, moins primitif que le premier, pour la fonte du fer. (2)

Avant d'en arriver à expliquer la fabrication du fer ou plutôt de sa fusion, constatons que la connaissance du fer et l'emploi de ce métal remonte à la plus haute antiquité.

Certains passages de l'Écriture Sainte et entre autres de la Genèse et du Deutéronome, deux livres de la Pentateuque écrite par Moïse en font mention. (3) D'un autre côté, la période de l'âge du fer se caractérise nettement par la présence dans les habitations et les sépultures d'armes et d'outils en fer.

Le fer était connu et utilisé en Assyrie, en Chaldée, en Egypte et en Grèce. En Italie sa présence est constatée 1100 ans avant N.S.J.C. Mais l'on ignore comment les hommes ont connu les propriétés du fer. Peut-être ce métal à l'état natif dans les aéroilthes a-t-il été utilisé en premier lieu, ou bien lorsque l'on a traité d'autres minerais, le fer a-t-il peut-être été trouvé au fond d'un creuset ?

(1) C'est la vallée qui descend de la « Fontenelle » à Gêroux vers les fonds de Ferrière et de Limeuges.

(2) Trouvaille faite par Monsieur Emile Simonet de Ferrière à l'emplacement d'une maison en construction, lors des terrassements. Ce terrain où l'on fit la découverte avait été cultivé auparavant par M. Pierre Dejean, fermier de l'endroit. Sur l'emplacement même du four, il y avait un minuscule boqueteau. Il semble que le sable descendant par l'effet des pluies a recouvert le four et que plus tard la charrue rencontrant les pierres l'on ait laissé ce petit coin en friche et puis qu'on l'ait boisé.

Il est conservé à la cure de Gêroux des spécimens de toutes ces trouvailles.

(3) La Sainte Bible de Crampon - Désclée Lefebvre - Paris - Rome - Tournai 1905.

Livre de la Genèse - Premier - Chapitre IV - Verset 22 :
« Tubalcaïn qui forgeait toutes espèces d'instruments tranchants d'airain et de fer ».

La Sainte Bible - Deutéronome

Chap. 4 Verset 20.

Dans une expression imagée Moïse dit de Dieu aux Hébreux :

« Mais nous, Jéhovah nous a pris et fait sortir de la fournaise à fondre le fer, de l'Égypte ... »

(Note du copiste : L'édition de 1823 donne : « Mais vous, Yahwah vous a pris. »)

Là où les filons affleurent, le minerai n'a-t-il pas été remarqué lors de défrichement ?

L'on constate des extractions de limonite dans la région de Petigny et de Dombes.

Les travaux ont laissé des trous parfois énormes. (dénommés abannets) (1)

Pour fondre le minerai l'on construisit des fourneaux. Ils consistaient en récipients en terre cuite dans lesquels on plaçait la limonite.

L'action du feu chassait l'eau du minerai et dégageait le fer.

D'étroites tranchées en forme de croix au centre de laquelle se trouvait un tas de charbon de bois enflammé chauffait ce récipient. C'était primitivement le vent qui l'activait, (2) puis l'on eut des soufflets primitifs actionnés manuellement.

Le fer formait une masse pesante au fond du récipient. On enlevait ensuite le laitier, les impuretés et on cassait le vase pour en extraire la masse. (3)

Plus tard, le trou creusé dans la glaise est en forme de cône tronqué. (4) Il est placé à flanc de côteau. A la base un conduit est orienté vers les vents dominants du S.O. Il facilitait l'accès de l'air à la partie inférieure afin d'obtenir la combustion. Le fourneau se perfectionne ensuite. C'est un petit massif conique construit en pierre et garni intérieurement d'argile; un canal étroit y est aménagé au bas du fourneau pour établir une soufflerie artificielle. (5)

(1) Revue de l'Ecole normale de Nivelles - « Initiation à la préhistoire - Age du fer » - Année 1948.

(2) Un conduit souterrain était construit au bas de la cuve ouvert d'un côté au Sud-Ouest et de l'autre au Nord-Est.

(3) C'est là le système du premier tour de Ferrière en contrebas de la maison de Monsieur Maurice Coisse.

(4) C'est un fourneau de cette catégorie qui fut découvert non loin de l'emplacement du tour primitif situé en contrebas de la ferme de Monsieur Maurice Coisse et qui, lui, se trouve sur la terre de Monsieur Pierre Dejean.

(5) Des pierres calcinées et une pierre creusée pour le canal d'aérage se trouvent à la cure de Céroux. Le soufflet était parfois actionné par un ruisseau.

Tandis que l'on retirait du four primitif creusé à même le sol, au bout de quelques jours, un amas solide formé d'une éponge de fer mélangé de scories, du bas-fourneau le fer en fusion sortait par la tuyère et l'on en formait ainsi des lingots de fer plus ou moins pur. Les époux Jacquet prétendant avoir enterré en même temps que des scories, des lingots de fer.

En effet, le procédé de la fonte du minerai de fer fut perfectionné par l'emploi de fours avec fermeture et soufflage d'air. (fours catalans et bas-fourneaux).

Dans l'Entre-Sambre et Meuse l'on a retrouvé de ces bas-fourneaux. En Brabant d'autre part, l'on en a découvert moins et au Musée du Cinquantenaire l'on ne possède pas encore de bas-fourneau complet.

A la fin du XIV^{me} siècle un forgeron allemand eut l'idée d'utiliser le résidu liquide qui se trouvait au fond du four catalan et qui n'était autre que de la fonte.

Des fourneaux de ces diverses espèces ont été découverts :

- a) à Marche-les-Dames et Froidchapelle.
- b) à Lustin,
- c) à Vodecée.

Les procédés de fabrication du fer laissaient des quantités énormes de résidus renfermant encore de 60 à 70 % de fer.

Des tas importants de « Crasses de Sarrazins » ont été rencontrés à Yves-Gomezée, à Ways, etc... (1)

(1) L'on a découvert beaucoup de ces bas-fourneaux dits à feu wallon dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. A Ways, il y a des « Crasses de Sarrazins » à la ruelle Dauphine près de la cour Thomas, ancienne forge marchant avec marteau-pilon actionné par la Dyle. Il y avait beaucoup de ces forges avec marteau-pilon à Wavre. De là peut-être que le nom de « Meka » (marteau-pilon) a été donné comme sobriquet aux Wavriens.

La dénomination à Liège de « rue Féronstrée » n'indique-t-elle pas la présence de semblables forges, féron signifiant « forgeron de fer ». De même celle de Tall-lefer dans le namurois ne désigne-t-elle pas la présence d'une ancienne mine de fer ?

Il y a trace de minerai de fer à Beaumont (Lasne), à Maransart et dans les environs de Wavre où l'on extrait le grès brun dit pierre brune ou pierre ferrugineuse.

Pour le travail du fer, il y eut des formes qui furent les ancêtres de nos usines métallurgiques modernes. Dans un passé peut-être pas très ancien l'on peut citer dans notre région immédiate l'ancienne forge de Court St. Etienne (1), la forge de Lacour Thomas à Wys, celle de Wavre, celle du Village de Forges-lez-Chimay, celle d'Yves-Gomezée, celles du pays gaumais.

Et les forges dites catalanes de Fontaine-l'Evêque. (2)

Le travail du fer au moyen du marteau-pilon (3) et du martinet (4) doivent remonter haut dans le moyen-âge.

Il y a lieu d'insérer ici ce que Monsieur Walther Lassance des Musées Royaux du Cinquantenaire m'écrivait le 22 janvier 1957 après son exploration de Ferrière :

CEROUX-MOUSTY

FERRIERE

Traces de métallurgie ancienne.

1° En construisant la maison de M. Jacquet, dans le courant de 1952, Mr le Curé Jeandrain a remarqué une grande tache sombre en forme de cône dans la coupe du terrain. Prof. sous la couche arable 0,60 m et s'enfonçant ensuite à env. 1 m de prof. Traces de pierres calcinées en grand nombre; charbon de bois et fragment de tuyère (?) en grès ferrugineux (collection au presbytère de Céroux).

(1) Elle s'est constituée dans l'ancien moulin de la Seigneurie et est devenue l'Usine Henricot.

(2) Le foyer de ces forges était le foyer dit « foyer catalan » celui-ci, plus perfectionné, séparait le charbon de bois du minerai de fer et donnait un fer plus malléable.

(3) Le marteau-pilon est une sorte de gros marteau de forge qui fonctionne par l'intermédiaire d'un mécanisme actionné à la main ou à l'air comprimé, à l'aide d'un ressort ou au moyen de l'eau, ce dernier mode fut le plus courant en nos régions.

(4) Le martinet ou « maka » est plutôt un marteau à bascule qui sert principalement à l'étirage du fer. !! était ordinairement mû par une roue à lattes obliques tournant par la force du courant d'eau d'un ruisseau ou d'une rivière.

2° Vers 1952, dans le terrain de Monsieur Maurice Goisse (cad. 391 B) immense tache noire avec nombreuses scories de fer et pierres ferrugineuses calcinées. Mortier avec charbon de bois (collection du presbytère de Céroux probablement moyen-âge. L'établissement est exposé sur une pente raide dans une vallée très ventilée (exposition S-O).

L'endroit porte le nom de champ de Ferrière (Ferrière carte militaire). Deux chemins y parviennent : chemin n° 8 dit chemin des scavées (3,30 m) dit de Céroux à Ferrière et à Bousval et sentier n° 69 dit sentier du champ de Ferrière de Bousval aux grosses saules (1,60 m.)

3° A peu de distance du champ de Ferrière dans le jardin de Monsieur Dropsy (coupe du terrain derrière sa maison) tessons de poterie rose rougeâtre à env. 1 m. de prof. sous la couche arable (pente raide) moyen-âge.

W. Lassance.
22 janvier 1957

D'une lettre du même en date du 15 mars 1957 voici :

« La terre que vous m'avez fait transmettre est un produit de désintégration de roches ferrugineuses noirâtres, le feu ne les a pas touchées. »

Il y a abondance de semblable terre à la nouvelle cité de villas « fin de semaine » du quartier dit : « l'créquion » hauteur située entre La Motte, Limauges et Ferrière.

Il y eut donc là aussi des gisements de mineral de fer. Mais jusque maintenant, l'on ne trouve nulle trace là d'un emplacement de four à fondre le fer.

D'autre part, le creusement opéré dans la butte de la « Chapelle-aux-Sabots » pour la construction de la route touristique a fait découvrir un gisement de limonite semblable à celle de Ferrière, et ce, au-delà de l'emplacement de la dite chapelle.

La coupe de terrain à cet endroit montre des couches successives en dessous de l'argile, de sable rougeâtre, de sable très rouge, de sable blanchâtre et de sable très blanc. C'est intéressant au point de vue géologique.

Dans « Initiation à l'histoire de Belgique » par J. Despontin « Editions Desoer Liège » l'on peut lire : « ces bas-fourneaux des romains parvenaient à extraire 80 % du métal contenu dans le minerai de fer, tandis que les gaulois n'en extrayaient que 50 à 55 %. Les premiers présentaient cet avantage considérable de recueillir le métal en fusion dans des moules de terre réfractaire et non dans des rigoles creusées à même le sol comme précédemment ».

Il semble ici que l'auteur désigne par « bas-fourneaux des Gaulois » le four primitif creusé dans la terre.

Dans la collection Nationale, « Petite Histoire de l'Abbaye d'Orval » par A. Cyprien (Office de Publicité, S.C. Bruxelles) l'on peut également lire p. 21 et p. 22 - le XVI^{me} siècle - Les forges d'Orval : « Du règne de Charles-Quint date l'octroi de l'érection des forges d'Orval — parce qu'ils ont abattu beaucoup d'arbres dans leurs bois et ont trouvé du minerai de fer dans les prévôtés de Chiny, d'Ivoz, de Charency - ont un ruisseau et forgeraient volontiers le fer et le vendraient aux pays de l'Empire.

« Dès 1488, on parle d'une forge à fer en activité à Buré, prévôté de Marville.

« L'abbaye possédait aussi le tiers des forges de Tamson dans le fait de Chiny, le tiers de Neufourneau sur le ruisseau de la sablonnière du côté de Jamoigne en co-proprieté avec le marquis du Pont-d'Oye.

« Mais les principales sont les forges d'Orval, situées au pied de l'étang du château actuel d'Orval, qui n'est d'ailleurs que l'ancienne maison du régisseur des forges, et les forges de Villancy en Lorraine, à 6 lieues environ de l'abbaye.

« Les forges d'Orval occupaient 31 ouvriers, 460 bûcherons lors des coupes de bois, 34 charbonniers et dresseurs. Ces forges consumaient 1.700 tonnes de charbon de bois et 1.744 tonnes de minerai.

« En dehors du fer industriel qu'elles fabriquaient elles coulaient des taques pour loyers de cheminées. Ces taques sont ornées de sujets bibliques ou religieux et surtout des armées d'Orval.

L'on eut dans nos contrées comme à Orval, à Forges, Yves-Gomezée, etc., des forges à martinet. Le martinet est un marteau actionné d'ordinaire par la force hydraulique au moyen d'une roue à paliers en usage surtout dans les forges. Il y a aussi le marteau-pilon sorte de gros marteau de forge qui fonctionne par l'intermédiaire d'une mécanique mue à la main, à l'air comprimé, à l'aide d'un ressort ou au moyen d'une roue dentée actionnée par l'eau. L'on peut aussi ajouter ici que pour l'étrépage du fer, l'on se servait du marteau à bascule. L'on nommait vulgairement le marteau-pilon « l'maka » et il y avait plusieurs de ces forges à marteau-pilon établies sur la DYLE à Wavre et c'est de là que l'on donne aux habitants de cette ville le sobriquet de « Makas d'Hôve ».

Le travail du fer fut, semble-t-il en notre pays typiquement un travail des wallons. Et c'est ainsi qu'au début du XVII^{me} siècle des wallons du pays de Liège avaient établi en Suède (familles de Besche et de Geer) des hauts-fourneaux, des fonderies de canons, des forges, etc... Par après comme la main-d'œuvre manquait l'on fit appel à des spécialistes wallons, dont la renommée avait depuis longtemps franchi nos frontières.

En 1619, eut lieu le premier départ. Trois cents ans ont passé. Les wallons ont observé le précepte de la Bible : « ils ont crû et se sont multipliés » et sont maintenant en Suède au nombre de quarante mille. (billet liégeois dans la Libre Belgique du 31.8.47).

Dans le même article, nous lisons que John Cockerill, ouvrier anglais ayant fait fortune à Verviers dans les textiles acheta l'ancien château des Princes-Evêques de Liège à Seralng et en 1823 y établit le premier haut-fourneau de fonte au coke.

C'était un fameux progrès, car ses concurrents se servaient encore du bois ou du charbon de bois.

Enfin, l'on a pu lire dans le journal « La Cité » que « Le bas-fourneau d'Ougrée qui a coûté quarante millions et en coûtera encore trente chaque année est arrivé à une production journalière de quarante tonnes ». L'article est tiré du Bulletin de la Foire Internationale de Liège - article de Mr Coheur, professeur à l'Université et Directeur de la Section Liégeoise du Centre National de Recherches métallurgiques fondé en 1950.

Quelques remarques sur les
«Wellerismi Italiani»
ou «comme-dit»

Lettre au Professeur Dr. Giovanni Tucci,
l'honorable directeur de la Rivista di Etnografia.

Mi distinguido amigo,

Dans mon article « De Zeispreuk in het Nederlandse taalgebied » (Les comme-dit dans le domaine linguistique néerlandais de la Belgique et des Pays-Bas), paru en *Spicghel Historiae*, 6me Année, n° 1-2, 1 janvier - 1 avril 1964, p. 17-22, et plus particulièrement à la p. 21, j'ai fait quelques remarques sur le travail du Dr. C. Kruyskamp, consacré aux proverbes qu'il appelle « apologiques » (1).

Ce savant néerlandais a donné deux noms à ce genre folklorique : « En général je voudrais considérer comme « zelspreuken » (français : comme-dit) tous les proverbes qui ont la forme d'une citation, donc ceux, dans lesquels on attribue simplement un dicton à une personne indiquée, sans commentaires ». Mais « les vrais comme-dit sont ceux où il y a encore une phrase qui suit, demandant quand ou dans quelles circonstances la personne citée ou nommée a employé ce dicton ». Kruyskamp réserve le nom de « proverbes apologiques » (apologische spreekwoorden) à cette sorte de « comme-dit ». Qui plus est, « le dicton est prononcé par

(1) Kruyskamp, Dr.C. « Apologische spreekwoorden », edg. Martinus Nijhoff, 's-Gravenhage, (1942), 96 p., p. 2-4.

une personne, qui l'emploie comme justification de ses actes, ou comme commentaire à une situation bien définie ».

A mon humble avis le « DICTUM », c-à-d la première partie du comme-dit n'est pas une justification de l'acte mais plutôt un exposé fictif de la motivation de cet acte.

Kruyskamp cite comme « proverbe apologique » :

« Allemaal menschen », zei de bagijn, en zij zoende den pater, en français : « Ce sont tous des gens », comme dit la béguine, qui embrassa le père (religieux).

K. considère le comme-dit (*zeispreuk*) comme « la transition aux vrais « proverbes apologiques » (2), p. ex. « Au revoir », comme dit l'aveugle, en flamand : « Tot weerziens », zei de blinde est pour K. un « comme-dit » (*zeispreuk*) qui serait un *parfait proverbe apologique* sous la forme de : « Nous verrons », comme dit Marie, et elle était aveugle, en flamand : « Wij zullen zien », zei Maale, en zlj was blind.

En ce qui me concerne, je conçois le « comme dit » (*zeispreuk*) « Au revoir », comme dit l'aveugle (Tot weerziens, « zei de blinde ») comme un « *comme-dit incomplet, imparfait ou mutilé* » (onvolledige, onvoltooide of vermlnkte *zeispreuk*). Il est possible que ce « comme-dit » ait été mutilé c-à-d ait perdu son « FACTUM » (3^{me} partie), étant donné que c'est déjà impliqué dans le choix de l'informateur (*zagsman*).

Pour les « comme-dit » flamands ou néerlandais je suis convaincu que la majorité d'entre eux sont tripartites.

Les « *zeispreuken* » (comme-dit) se composent

- 1) du *DICTUM* c-à-d un proverbe, une locution proverbiale, un aphorisme (une sentence) ou simplement un dicton.
- 2) de la *FORMULE EPIQUE DE REFERENCE* (*episch refererende formule*) comme dit le paysan, le renard, l'homme, le boulanger, etc. (zei de boer, de vos, de vent (man), de bakker, enz.)

(2) Kruyskamp, *loc. cit.*, p. 1

et 3) du *FACTUM* ou de la *CONCLUSION* qui provoque l'humour par l'antithèse avec le dictum.

Il fut un temps où on nomma ce genre « Wellérismes » (*Wellerismen*). Pourtant, il y a tant d'autres mots néerlandais (et français) qui expriment beaucoup mieux ce genre. Le mot « *ZEISPREUKEN* », que je traduis par « comme-dit » dans cet article seulement, est compréhensible aussi bien par l'intellectuel que par l'homme du peuple. Je n'accepte pas la dénomination « *apologische spreekwoorden* » (proverbes « apologiques ») de Kruyskamp.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de me mêler à la vive discussion qui s'est élevée entre Viviani et Tucci sur la priorité du « Comme dice (disse), come diceva(no), come dicette » ou des « *Wellerismi* ». Il faut essayer de résoudre le problème sur un plan plus élevé, disons : international.

Quand on publie quelque chose dans le but d'atteindre un public international, employons donc « *Wellerismi, Wellerismos, Wellérismes, Wellerisms* ». On peut toujours employer en sous-titre « comme-dit », *zeispreuken*, ou *apologische spreekwoorden*, selon le pays.

J'admets qu'il y a une distinction linguistique entre « come dice (disse) » (fr. comme dit) et « come diceva(no) » (fr. comme disait). En flamand et en néerlandais on a « *zei* » quasi dans l'unanimité des cas : dans cette langue, on n'a pas la nuance de temps qui existe entre le passé simple et l'imparfait. C'est pour cela qu'on nomme ce genre « *zeispreuken* ». Mais notre langue à défaut de cette distinction, est-elle moins riche pour la cause ? J'en doute.

A mon avis la construction des « *Wellerismi* » est plus souple que la nôtre. Citons quelques exemples de l'œuvre de Ch. Speroni (3) :

- 1) *Staremo a vedere, disse il cieco.*
- 2) *Vorrei vedere, disse l'orbo.*

(3) SPERONI, Charles : *The Italian Wellerism to the End of the Seventeenth Century*. *Folklore Studies*, 1. University of California Press, Berkeley and Los Angeles (1953), 71 p., p. 9.

- 3) *Come disse il cieco* : A vedere.
- 4) *Come disse Lucca Cieco* : Lo vorrei vedere.
- 5) *Come disse Nanni cieco* : Vedere.

En flamand on a presque toujours la formule épique de référence au milieu du comme-dit, quand il est tripartite.

Jugeons de la vérité de cette assertion par des exemples de ma thèse de licence (4) :

- 1) Fluk sin mijn ooge, *zei blinde Maaie*. (cfr. p. 207, n° 238)
- 2) Flak in mijn ooge, *zei blinde Maaie* ... en z'en had maar ne put. (cfr. p. 207, n° 239)
- 3) 'k Wilde dat ik het zage, *zei de blinde man*. (cfr. p. 263, n° 493a)
- 4) 'k Wil dat ik het zage ! *zei blinde Maaie*, en hij en zag nooit. 'k Wil dat 'k het zage ! *zei de blinde man*, en 't bleef donker. (cfr. p. 263, n° 493b)
- 5) 'k Wilde dat ik het zag, *zei de blinde*, en hij sloeg ernevens. (cfr. p. 264, n° 495a)
- 6) 'k Wilde da 'k het zag ! *zei den blinde*, en hij en zag nooit. (Variation dialectale de 4). (cfr. p. 264, n° 495b)
- 7) 'k Zie zoo wel in den donkeren, *zei de blinde*, en ze stook de lamp van tafel. (cfr. p. 265, n° 503)
- 8) Vlak in mijn ooge, *zei blinde Maaie*. (Version dialectale de 1) (cfr. p. 310, n° 690a)
- 9) Vlak in mijn ooge, *zei blinde Maaie*, en z'n ha maar ne put. Vlak in mijn ooge, *zei blinde Mie*, en z'n ha maar ne put. (Version dialectale de 2). (cfr. p. 310, n° 690b)
- 10) Wij zullen zien, *zei den blenden*, en hij en zag nooit. (cfr. p. 321, n° 743)

En français je ne connais que l'exemple « Nous allons voir », (comme) dit l'aveugle. Les dix comme-dit précédents sont les versions flamandes de « Staremo a vedere, disse il cieco ». Ils ont plus ou moins la même forme en 20 autres langues de culture

(4) JACOB, Arthur : *De spreekcoördenschat bij Guido Gezelle. De zaispreuk*. Proefschrift aangeboden tot het behalen van de graad van licentiaat in de Germanische Filologie, Rijksuniversiteit Gent, Academisch Jaar 1958-1959, 404 p. (non publiée, se trouve dans les Archives de Folklore à l'université).

Il me reste encore à juger de votre méthode.

A la suite de la citation en dialecte Campanien, vous donnez la traduction italienne. Votre souci de donner ainsi un accès plus large au grand public italien augmente sensiblement la maniabilité et la valeur de votre ouvrage. Ensuite vous essayez de tracer une explication concise du wellérisme sur le plan ethnologique ou psychologique.

Dans votre premier article (5) vous mentionnez 125 comme-dit, dans votre deuxième (6) 75.

Votre méthode est efficace, mais vous en rehausseriez la valeur scientifique en y ajoutant un « index on all the key-words » dans le sens de Speroni.

Citons un exemple de l'œuvre du savant précité (7) :

Comme disse Pier Soderini all'abate di Badia : io non comando a' vostri, io comando a'miei. (Serd. I., 266')

En consultant l'index de Speroni je trouvais un renvoi sur Abate di Badia, Pier Soderini et comandare.

Si vous deviez paraphraser ou expliquer clairement et nettement disons 20.000 comme-dit, est-ce que vous emploieriez la même méthode ? Comment résoudre le problème épineux des mêmes comme-dit avec une autre formule équipée de référence, c-à-d un autre informateur ? Dans nos comme-dit flamands c'est l'élément le plus sujet à changement. Il faut donc rechercher un autre système.

(5) TUCCI, Giovanni : *Inchiesta sui Wellerismi della Campania*. Estratto dalla « Rivista di Etnografia », t. XVI (1932), Napoli 1933, 51 p.
 (6) TUCCI, Giovanni : *Wellerismi della Campania*. Estratto dalla « Rivista di Etnografia », t. XVII (1933), Napoli 1934, 48 p.
 (7) SPERONI, loc. cit., p. 46, n° 233 (v. note 3).

Que penseriez-vous d'une subdivision en catégories éthiques p.ex. la pauvreté et la richesse, l'amour et la haine, l'orgueil et la modestie ? Vous pourriez donner l'essentiel de chaque groupe d'idées dans une note préliminaire. En fin d'ouvrage vous ajouteriez un index des mots principaux retenus dans chaque partie du comme-dit. C'est ainsi que j'ai prouvé d'ailleurs dans ma thèse de licence avec combien de facilité on peut retrouver n'importe quel comme-dit en un clin d'œil.

Veillez me croire, distinguido amigo, l'utilité d'une œuvre parémiologique dépend en majeure partie de la facilité de rechercher un proverbe en peu de temps.

Très cordialement,
A. JACOB
Eeklo.

Bibliographie

Revue belge

LES CAHIERS JEAN TOUSSEUL

Revue trimestrielle illustrée.
21^e année — N° 2 — 1966.

J. Delmelle : *Le monde transparent d'Armand Bernier.*

LA REVUE NATIONALE

Mensuel indépendant de littérature et d'histoire.
88^e année — N° 387 — 1966.

E. Poumon : *Emile Verhaeren voyageur.*

L'auteur nous parle de l'écrivain Verhaeren, qui a fait de nombreux voyages à l'étranger. Il visita maintes fois l'Europe Centrale et la Russie. Verhaeren a été traduit dans toutes les langues. Son influence en Russie a été très grande.

M. Deflandre : *Le destin du Caillon-qui-Bique.*

Le « Caillon-qui-bique » était la maison de vacances, depuis 1899, d'Emile Verhaeren. Elle est établie à Roisin, dans la province du Hainaut. Depuis 1964 le « Caillon-qui-Bique » est la propriété de l'Intercommunale du Bornage et du Centre et est mis à la disposition du « Foyer culturel E. Cornez ».

Roger Merget : *Geo Libbrecht, vu par Roger Bodart.*

L'auteur fait une analyse intelligente de l'étude de 80 pages que Bodart a consacré au poète Libbrecht. Cette étude est suivie d'une partie anthologique.

LE THYRSE

Revue de littérature et d'art.
68^e année — N° 3-4 — 1966.

F. Kiesel : *Du côté des romanciers listbles.*

L'auteur analyse l'œuvre de quelques romanciers doués, entre autre de Graham Greene et de Julien Green, qui sont des narrateurs nés.

J. Delmelle : *La mort de Max Deauville.*

Max Deauville est le pseudonyme du docteur Maurice Duwez, auteur de trente ouvrages, dont plusieurs traitent de la guerre 1914-18, entre autre « Jusqu'à l'Yser » et « La Boue des Flandres ».

Claude Lyr : *Un hommage à Octave Landuyt.*

LE PAYS GAUMAIS

Revue régionale
26^e année — Nos 1, 2, 3, et 4 — 1985.

V. Thiery : *Inauguration du Musée de la Vie paysanne à Montquintin.*

En juin 1985 fut inaugurée à Dampicourt une ferme-musée contenant de nombreux objets de la vie paysanne du 18^e et 19^e siècle.

E. P. Fouss : *Message de la ferme-musée de Montquintin.*

La ferme-musée contient une vieille cuisine, avec feu ouvert, une chambre avec alcôve et armoire encastrée. Dans une chambre attenante on a réuni une documentation photographique impressionnante. Dans un autre local se trouve des documents de l'évêque de Honthoin, ancien propriétaire de la ferme. Dans la grange, l'écurie et au grenier, on expose les outils des siècles précédents. Les charrettes seront entreposées dans une remise, que l'on construira prochainement.

Edg. Casier : *Terrains et fossiles jurassiques de la Lorraine belge.*

Les trouvailles biologiques sont uniques, car le sous-sol est très différent des autres régions du pays.

E. Dejardin : *Saint-Hilaire, église-mère de Marville et son remarquable cimetière.*

J. de Borchgrave d'Altena : *Vierges de Pitié.*

L'auteur analyse deux statues de la Sainte-Vierge, qui se trouvent au cimetière de Virton et au Musée Gaumais, et qui sont des chefs-d'œuvre du XVI^e siècle, qui continuent l'art humain du moyen-âge.

M. Bourguignon : *Les anciennes forges de La Clarté.*

A. Renauld : *Nestor Outer et son temps.*

A. Rossignon : *L'ancien four banal de Musson.*

F. d'Orsel : *Le vignoble de Torgny.*

L'ANTIQUAIRE

Revue historique de « l'Entre-Sambre-et-Meuse »
7^{me} année — N° 1 — 1986.

A. Destray : *La paroisse de Gerpinnes à la fin de l'Ancien Régime.*

L. Soulain : *L'odyssée d'un curé français émigré au pays de Beaumont et de Thuin.*

L. Coffin : *Une famille extraordinaire : les Baudegniers.*